

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mai 2021

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, DELPORTE Fabrice, MARGONELLI Catherine, ZAIR Mohamed, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, KERRAR Maggy, MOREAUX Rémy, HARBONNIER Aurore, FERENZ Sébastien, DEHEN Mireille, DOGIMONT Frédéric, POULAIN Ophélie, CINQUEMANI Sébastien, TABET Lucy, GAMBIER David, CORDIER Laurence, IDLHAJ Hamed, DINI Kelly, DISASSINI Guy, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, VEREZ Richard.

Membres ayant donné pouvoir : MM. CHARLET Jocelyne (pouvoir à FRASCA Geneviève), KERRAR Maggy (pouvoir à BACHIRI Karim), PARNETZKI Claudine (Pouvoir à VEREZ Richard), POULAIN Ophélie (pouvoir à CINQUEMANI Sébastien), TABET Lucy (pouvoir à DESMONS Laurent)

Monsieur le Président :

Bonsoir à toutes et à tous. Vous entendrez correctement dans le public ? Ça va ? Sans plus ? Merci. Bienvenu pour ce conseil municipal du 19 mai. Il est quasiment 18 heures 30. J'ai reçu les pouvoirs de madame Kerrar à monsieur Bachiri, de madame Poulain qui a donné pouvoir à monsieur Cinquemani, Madame Tabet qui va nous rejoindre plus tard, qui en attendant, m'a donné pouvoir. Madame Charlet qui a donné pouvoir à madame Frasca, madame Parnetzki qui a donné pouvoir à monsieur Verez.

Le quorum est largement atteint.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

Donc, au niveau de l'ordre du jour, sur le premier point, c'est la désignation du secrétaire de séance. Au vu des circonstances, comme on pourrait le dire, madame Harbonnier s'est portée candidate spontanément pour être secrétaire.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non.

C'est adopté, madame Harbonnier est secrétaire de séance.

Merci.

2. Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 8 avril 2021 et du 24 avril 2021

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

Oui, Monsieur Michon ?

Monsieur MICHON :

Bonsoir à tous.

Voilà, monsieur le maire, il ne s'agit pas de remarques sur la rédaction des PV, mais d'une série de réflexions sur ce que leur contenu nous inspire.

En effet, au conseil municipal du 17 septembre 2020, monsieur Bachiri, et j'en ai parlé au dernier conseil, déclarait, je le cite :

"Oui, parce qu'envoyer une vidéo le vendredi 26 juin à 22 heures, deux heures avant le second tour des municipales, pour dire que monsieur Desmons est une personne de droite, sachant que votre négociation personnelle en cas de défaite se négocie avec des gens de droite, j'avoue qu'en termes d'écart, vous faites fort, dur de faire mieux."

Au conseil municipal du 24 avril 2021, monsieur Bachiri déclarait, je le cite de nouveau :

"Monsieur Desmons, vous êtes un homme profondément de droite et ceux qui vous soutiennent et qui vous sont fidèles, sont aussi de droite."

Et quelques lignes plus loin, toujours Monsieur Bachiri :

"En fonction du vote, il vous appartiendra, s'adressant à monsieur Desmons, de prendre vos responsabilités, car la gestion de la ville sera devenue impossible. Vous devrez retourner aux urnes pour avoir un mandat franc, mais il faudra le faire avec votre étiquette de droite. Soyez courageux une fois dans votre vie."

Alors, comme monsieur Bachiri m'avait demandé de m'excuser auprès de monsieur Desmons, ce soir, je me demande si je dois toujours faire des excuses à monsieur Desmons et dans ce cas-là, monsieur Bachiri doit lui aussi en faire des excuses à monsieur Desmons. Ou si ce n'est pas monsieur Bachiri qui doit me faire des excuses, à moi, pour m'avoir accusé à tort. Je vous laisse juger.

En relisant attentivement le PV du 24 avril, on remarque plusieurs choses intéressantes. Page quatre, monsieur Bachiri déclare, je le cite :

"Je voudrais simplement rappeler que j'ai fait deux mandats dans l'opposition et que j'entame ma treizième année d'élu à vos côtés, " toujours en s'adressant à monsieur Desmons.

Comme de 2008 à 2014, monsieur Bachiri a été élu sur ma liste, j'en déduis donc qu'il s'y était infiltré comme (inaudible).

Page neuf, Monsieur le Maire nous explique, je le cite :

"J'indique à tout le monde qu'une réunion devait avoir lieu le samedi 27 février pour qu'on mette sur la table beaucoup de sujets et qu'on lave notre linge sale en public restreint, mais pas en public majoritaire."

Une réunion la veille au soir, demandée par monsieur Bachiri en présence de monsieur Zaïr et madame Charlet, qui a duré cinq heures, a annulé toute possibilité d'avoir un vrai débat le lendemain. Madame Charlet précise même, je la cite :

"Depuis le mois de juillet, on a essayé de faire, moi personnellement, de faire le pompier pour essayer toujours, toujours essayer de trouver une bonne harmonie."

Monsieur Bachiri confirme page 24, je le cite :

"Je voulais rappeler que les tensions avec monsieur Desmons ne datent pas d'hier, elles n'existent pas depuis le 8 avril. C'est monsieur Desmons qui attend le 8 avril que le budget soit voté."

Donc, en clair, on nous a joué la comédie de l'union pour que le budget soit voté sans faire de vagues. C'est décevant et navrant pour notre commune. Les Waziérois et les Waziéroises jugeront. Page huit, Madame Dini vous réplique monsieur Desmons de la façon suivante, et je la cite, et je la cite toujours :

"Alors, j'entends dire que Karim ne donne pas d'information et pourtant, Laurent tu disposais de

tous nos comptes rendus de réunion.

Donc, il y a bien eu un certain nombre de PV de la commission événementielle qui ont été établis. Or, nous n'en avons reçu aucun et n'avons pas été invités à ces réunions.

Page 30, vous expliquez, Monsieur le Maire, je vous cite :

"Je veux aussi recevoir monsieur Michon s'il en est d'accord, pour se mettre d'accord sur une façon saine de travailler entre majorité et opposition. Il n'est pas question de changer ce rapport de force ou en tout cas ce rapport d'échange qui est entre nous pour profiter en tout cas de son expérience et pour éviter de rentrer dans des postures politiciennes sur chaque sujet, dans l'intérêt des habitants. C'est ce que je voulais faire dès le départ. J'y suis prêt, en tout cas, pour ma part, s'il est prêt à accepter."

Alors, cet entretien a bien eu lieu en présence de mesdames Charlet et Parnetzki. Nous avons eu un échange à bâtons rompus, pavé de bonnes intentions, que des choses évoquées vaguement, sans trop de précisions. Ces précisions, je vous les ai redemandées, Monsieur le Maire, le 7 mai, à l'issue de la réunion Grand projet et rappelées le mardi 11 mai, à l'issue de la réunion de la commission réussite éducative.

Le même jour, le 11 mai, vous adressez un courrier aux associations pour une réunion le 20 mai, pour les informer des festivités à venir tout au long de l'année dans la commune. Là encore, notre représentant a été oublié.

Il faudra attendre lundi à la réunion des Finances pour que vous annonciez à monsieur Mascarte que nous sommes invités à cette réunion et qu'enfin hier, nous recevions le courrier d'invitation qui est, en fait, celui envoyé aux associations, sur lequel la date d'envoi du 11 mai a été effacée. De plus, comme je vous l'ai déjà fait remarquer, vous vous êtes réunis pour décider du cadeau de fête des Mères sans nous inviter, en nous informant après coup.

Vous vous êtes réunis pour décider de l'embauche des animateurs des ALSH et colonies sans nous inviter à la réunion ni de nous en informer.

Je ne reviendrai pas sur le cafouillage de la cérémonie patriotique du 8 mai qui en dit long sur la préparation de celle-ci.

Et en plus, que découvre-t-on en prenant connaissance de l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui ? Vous n'avez pas changé d'un iota votre façon de faire, vous décidez seul avec le reste de vos troupes, vous mettez directement à l'ordre du jour les questions d'aujourd'hui, comme la mise en place de la troisième session de Malbuisson, dont on a vraiment parlé, mais vaguement. Vous mettez également des questions qui relèvent du règlement intérieur ou qui vont régir la vie municipale sans aucune consultation préalable, comme la dissolution des commissions ou la désignation des délégués dans les organismes paritaires.

Si c'est ce que nous avons entendu au dernier CM, je le dis avec un point d'interrogation, mais pas une comédie, Monsieur Desmons, votre groupe est donc minoritaire. Dans ce cas, il est quand même assez inconséquent, parce que cette position pourrait conduire, aujourd'hui, à ce que les adjoints que vous voulez mettre en place ne soient pas ceux de votre groupe.

Cela pourrait être identique pour les commissions représentatives, ou alors il y a un ou plusieurs retours au bercail depuis la réunion, la dernière réunion du conseil municipal. Ce qui expliquerait certainement vos hésitations à changer radicalement de comportement.

Voilà ce que nous voulions dire en début de séance pour que les choses soient claires et avant le démarrage de cette réunion du conseil municipal qui, selon nous, va être assez particulière.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte a quelque chose à ajouter ?

Monsieur MASCARTE :

Tout à fait.

Bonjour à tous, Monsieur Desmons, le 16 mai 2019, vous nominez le maire, monsieur Michon, pour le prix du scénario ou plutôt de la réécriture du scénario et meilleur rôle masculin.

Monsieur Verez étant, lui, nommé dans la catégorie Meilleur prix d'anticipations pour son droit d'expression. Via Waziers faisait déjà son cinéma en 2019.

Aussi, permettez-moi de vous renvoyer l'ascenseur ce jour.

En effet, comme vous nous l'avez confirmé au conseil municipal du 24 avril, depuis le 26 février, votre groupe était en souffrance. Je vous cite :

"Une réunion devait avoir lieu le samedi 27 février pour qu'on mette sur la table beaucoup de sujets et qu'on lave notre linge sale en public restreint, mais en public majoritaire. Mais une réunion la veille au soir, demandée par monsieur Bachiri en présence de monsieur Zaïr et madame Charlet, qui a duré cinq heures, a annulé toute possibilité d'avoir un vrai débat le lendemain."

Votre groupe était en souffrance, voire déjà en rupture et malgré cela, vous avez réussi à passer le budget 2021 avec l'unanimité de votre groupe, sachant que la commission des finances précédant le conseil, trois membres aujourd'hui punis, pointés absents.

Je comprends mieux aujourd'hui la situation.

Vous allez donc pouvoir naviguer à vue en 2021. Le plus dur est fait.

Pour le prix du scénario et de l'anticipation, je vous les retourne ce jour, Monsieur Desmons. Même mieux, vous remportez l'Oscar et non pas la Palme d'or du meilleur acteur masculin et ce, sans être grimé et de ce fait, (inaudible). Vous avez piégé tout le monde. Il est évident qu'il n'y a aucune collusion, bien sûr, avec le discours que monsieur Michon vient de faire.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur MICHON :

Mais bien évidemment, on vote les deux comptes rendus.

Monsieur le Président :

Les deux comptes rendus. OK.

Moi, je n'ai pas grand-chose à ajouter là-dessus.

Je vais répondre indirectement au moment de passer les délibérations, après.

Moi, je persiste à penser que je veux travailler d'une autre façon avec l'opposition, quelle qu'elle soit, et qu'il y a peut-être des cafouillages, des choses qui vont se régler. Mais malgré les attaques qui viennent d'être faites, c'est de bonne guerre, je persiste là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les PV, est-ce qu'on peut les adopter ? Monsieur Bachiri.

Monsieur BACHIRI :

J'existe quand même, Monsieur Desmons. Merci de me donner la parole.

Moi, j'ai effectivement une remarque sur le PV du 8 avril.

Du coup, je vous fais la remarque suivante, on a honoré ensemble, on a rendu un hommage à monsieur Louis Carlier.

C'est une figure locale de notre ville, qui nous a quittés récemment et qui n'a jamais oublié l'ADN de Waziers. Louis Carlier a toujours défendu Malbuisson.

À Malbuisson, les travaux sont prévus pour la réfection du pont. Nous étions ensemble en visite sur le site de Malbuisson. Je vous en avais parlé avant que les choses ne se compliquent pour

nous. Lors de son décès, je vous avais dit :

"Ce serait quand même bien qu'on puisse, à un moment donné, honorer la mémoire de monsieur Louis Carlier."

Je me dis simplement aujourd'hui que monsieur Carlier, avec ce pont que nous devons reconstruire derrière l'hôtel La source bleue, est-ce que n'est pas venu le moment de proposer à la famille, mais je le dis parce que j'en ai parlé un petit peu avec Nathalie, sa fille, quand j'étais allé présenter mes condoléances, que le pont porte son nom et qu'une plaque commémorative soit édifiée. Et on rappelle par cette plaque son engagement pour ce lieu symbolique.

C'est une demande que je vous fais parce que je vous l'avais fait de façon entre nous. Je vous la rends officielle aujourd'hui. Je demande à ce que vous puissiez en échange avec la famille, c'est une proposition que je fais, mais je pense aussi qu'on peut tous se retrouver derrière cette proposition.

Je vous demande d'entamer des échanges avec la famille et si c'est possible, comme nous devons reconstruire ce pont, eh bien que de le faire. C'est une demande que je vous fais.

Monsieur le Président :

OK. Je l'entends effectivement, il faut en parler à la famille, si vous l'avez déjà fait, ça va faciliter les choses et je vais engager la discussion là-dessus si la famille est d'accord.

Monsieur BACHIRI :

Moi j'en avais parlé avec Nathalie.

Monsieur le Président :

Si le conseil municipal le valide.

Monsieur Michon, questions, remarques ?

Monsieur MICHON :

Oui. Sur cette question-là, effectivement, deux hommes ont marqué Malbuisson. Deux hommes ont fait beaucoup pour Malbuisson et ont toujours travaillé ensemble. Je veux parler de monsieur Mazure, de Jean-Pierre Mazure et de monsieur Carlier. Ces choses-là, ils les ont faits ensemble. Je pense que si, puisqu'on parle de Malbuisson, je rappellerai ici que ce sont à eux deux que j'ai demandé de faire le point à un moment donné où on nous menaçait quelque part de fermer à la fois Harlé et Malbuisson parce qu'ils devaient être mis aux nouvelles normes et que les finances de la Ville ne permettaient pas de faire les deux.

Ce sont eux deux qui ont fait plusieurs voyages là-bas, qui ont travaillé pour déterminer comment faire en sorte de, si on se séparait d'Harlé, de pouvoir garder Malbuisson et d'en faire la colonie, le bâtiment tel qu'il est aujourd'hui.

Donc, s'il y a quelque chose à faire, je partage tout à fait, mais je souhaiterais, moi, qu'on associe les deux puisque c'est vraiment eux deux qui ont fait gros dans cette affaire. Merci.

Monsieur le Président :

D'accord, c'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le PV ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur BACHIRI :

Oui, toujours, par contre, le PV du 24 avril, page 30, vous indiquez me concernant, bien sûr :

"Je ne le considère plus comme faisant partie de la majorité."

Vous disiez aussi : "Je vais recevoir les personnes la semaine prochaine."

Ne voyant pas de rendez-vous venir, nous vous avons adressé un mail le 8 mai, indiquant que

nous ne souhaitons pas être un groupe d'opposition et que nous souhaitons un rendez-vous pour discuter ensemble sur nos modalités de fonctionnement. Vous avez répondu :

"Les déclarations de la séance du 24 avril étaient, pour nous, sans équivoque. Je ne donne pas suite à la demande."

En revanche, je viens de comprendre ce soir que vous avez accordé une audience à monsieur Michon.

Où est la cohérence ?

Je suis d'accord.

Par ce comportement, vous refusez tout dialogue. Vous ne transmettez plus aucune information, vous ne nous conviez pas aux événements de la Ville.

Pourtant, nous sommes conseillers municipaux, vous nous empêchez donc d'exercer notre mandat. Les Waziérois se sont exprimés dans les urnes. Ce sont 1 514 voix, qui ont voté pour la liste Via Waziers, Fusion de la Vie à Waziers et de Savoir pour choisir. Ils n'ont pas voté pour un homme, mais pour une liste et pour un programme sur lesquels nous nous sommes investis, beaucoup plus que certains.

En vous privant des compétences d'un tiers de votre équipe, vous trahissez les voix des Waziérois. À ce titre, vous n'êtes plus légitime en tant que maire et nous vous indiquons que nous souhaitons que de nouvelles élections aient lieu.

Les Waziérois doivent choisir en toute connaissance de cause.

Rapidement, pour finir, nous serons donc une vraie équipe, un groupe, une vraie équipe plutôt, qui défend les mêmes programmes, le même programme que vous, mais avec des valeurs différentes des vôtres, car nous sommes engagés pour Waziers.

D'ailleurs, au conseil municipal du 24 avril, vous avez parlé des élections départementales et d'instrumentalisation. Je vous cite, c'est vous qui l'avez dit. Vous saviez déjà que monsieur Dumont et madame Craye allaient installer leur siège de campagne dans l'ancien local de campagne de Via Waziers.

C'est tout un symbole, la droite s'installe à Waziers avec l'aval du maire. C'est une première.

Voilà pour le commentaire que je voulais vous faire sur le PV du 24 avril.

Monsieur le Président :

Deux réponses :

Sur le local de campagne, je l'ai su la semaine dernière par le propriétaire. Et puis, peu importe, j'ai trouvé ça étonnant. Mais effectivement, l'emplacement, il est bien placé. C'est un bailleur privé, il fait ce qu'il veut de son local. Il a eu la correction de me prévenir. Mais voilà, ça n'augure rien.

Sur le fait d'avoir demandé à des personnes de le rencontrer, je l'ai fait. Je ne l'ai pas fait pour tout le monde, je l'ai fait pour quelques personnes, certaines que j'ai pu rencontrer, d'autres n'ont pas accepté cette demande. Donc, je considère que j'ai fait ce que j'avais indiqué le 24 avril par rapport à ça.

Et après, j'en reviens et ça a été cité par monsieur Michon sur la page 24, qui disait clairement, ce que vous venez de rappeler vous-même également que sur le fait de retirer une délégation à un adjoint, non pas un tiers, mais à 1/23e de l'équipe, vous allez emmener avec vous, Monsieur Bachiri, un certain nombre de personnes. J'ai essayé de l'empêcher. Ces personnes-là ont souhaité continuer avec vous, dont acte. C'est une personne, en tout cas.

Maintenant que ceci est dit, est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les procès-verbaux ?

Non. OK.

Donc, on va rentrer dans le vif du sujet qui a déjà été évoqué par l'intermédiaire de ces commentaires sur les différents PV.

Oui, il y avait une question de madame... sur les chèquiers.

Madame FRASCA :

Bonjour à toutes et à tous.

Au dernier conseil municipal, j'ai eu une question de madame Parnetzki concernant les chèquiers, pour les personnes âgées.

Donc nous avons commandé 880 chèquiers et nous avons distribué 828 chèquiers de 25 euros pour une valeur de 20 700 euros.

La différence de 880 et 828, il restait donc 52 chèquiers. On les a détruits puisqu'ils n'ont pas été distribués et dépensés.

Nous avons réglé aux commerçants, parce que les commerçants nous ont ramené les chèquiers qui avaient été déposés chez eux et on a donc réglé aux commerçants 19 215 euros.

Donc, on voit qu'il y a une petite différence par rapport aux chèquiers qui étaient remis aux habitants par rapport aux chèquiers qui nous sont retournés pour le règlement.

Donc, l'opération quand même a un retour des commerçants de 93 %.

Alors, les personnes, est-ce qu'ils ont, peut-être même les commerçants, ont perdu des chèquiers ou n'ont pas eu l'utilité de le déposer, d'acheter quelque chose ? Mais voilà, l'opération a été quand même 93 % de retour, voilà.

Monsieur le Président :

OK. Alors si j'enchaîne sur le point trois, sur l'élection des adjoints, c'est la suite logique du conseil du 24 avril qui a acté le retrait de monsieur Bachiri, d'une part, et l'annonce de monsieur Zaïr, d'une part, et monsieur Delporte, d'autre part, de leur démission pour des raisons totalement différentes, qui ont été concrétisées dans les jours suivants.

Donc le détail est dans la délibération, je ne vais pas forcément tout vous relire. Vous avez les dates et le public peut voir à l'écran.

Il nous faut donc remplacer aujourd'hui trois adjoints, en respectant la parité, donc trois hommes. Et avant cela, il faut confirmer le fait d'avoir un nombre d'adjoints égal à huit. Donc, il y a un premier vote à main levée, par sécurité, ce n'est pas très clair au niveau de la sous-préfecture, si c'est nécessaire. Mais une petite alerte de dernière minute, il vaudrait mieux poser la question.

Donc, est-ce qu'il y a des remarques, sinon, est-ce qu'on peut passer au vote sur la fixation du nombre d'adjoints à huit, c'est-à-dire un maintien à huit.

Monsieur Michon, vous êtes d'accord ?

Qui est contre le maintien du nombre d'adjoints à huit, qui s'abstient, qui est pour ?

Donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

3. Election de 3 adjoints

Monsieur le Président :

Donc, là, c'est un vote à bulletins secrets. Sur une nomination comme ça, il n'y a pas le choix, c'est un seul bulletin de vote de liste pour remplacer l'adjoint deux, quatre et sixième.

Et il nous faut au moins deux assesseurs et une secrétaire.

Je vous propose que la secrétaire soit la même que la séance, c'est-à-dire madame Harbonnier.

Il me faudrait deux assesseurs, est-ce qu'il y a des volontaires ?

Monsieur Gambier, monsieur Michon, madame Mazure, d'accord. OK, merci.

Alors, moi, j'ai une liste à vous proposer qui sera près de l'isoloir, qui comporte les noms de : monsieur Rémy Moreaux, de monsieur Frédéric Dogimont et de monsieur Sébastien Ferenz.

Est-ce qu'il y a d'autres listes ? Là, il faut marquer une pause de 30 secondes-une minute, c'est au cas où il y aurait une autre liste qui se présente ou si vous avez un commentaire.

En théorie, ça, c'est un vote de liste. Donc normalement, il n'y a pas de débat. Mais je pense que le débat, il y a eu lieu un petit peu avant. Mais s'il y a une question, une remarque ou une suggestion de liste, je suis à votre écoute. Monsieur Michon.

Monsieur MICHON :

Oui, bien évidemment. Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, nous aurions pu présenter une liste. Nous aurions pu présenter une liste, ce qui nous aurait permis de voir un peu les positions des uns et des autres, mais on considère que vous êtes quand même le groupe le plus important du conseil municipal, encore pour l'instant. Et donc, nous ne présenterons pas de liste et nous nous abstiendrons sur ce vote.

Nous voterons blanc.

Monsieur le Président :

OK, merci. Monsieur Bachiri ?

Monsieur BACHIRI :

Oui. Nous, simplement avec la remarque que je viens de vous faire, juste précédemment, sur le fait que nous n'avons, bien sûr, nous n'allons pas présenter de liste, puisque nous avons été écartés, on ne va pas encore retenter une deuxième fois.

Mais par contre, nous, en cohérence avec ce qu'on vient de vous dire, on considère que vous devriez récupérer un mandat franc devant la population.

Donc nous, ce qu'on vous demande, c'est de repartir devant les électeurs pour vous obtenir ce mandat franc pour agir au nom de Waziers. C'est comme ça que vous pouvez avoir une certaine légitimité.

Donc nous en accord et en cohérence avec ce qu'on pense depuis le début, c'est que vous vous êtes servi de votre groupe pour pouvoir arriver à la tête de cette mairie, donc on va voter contre.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas de remarque à ajouter, sauf de dire que je ne me suis pas servi d'un groupe, évidemment.

Monsieur BACHIRI :

Avec vraiment beaucoup de franchise, regardez-moi dans les yeux. Les personnes, qui ont œuvré pour que vous soyez aujourd'hui maire, ne sont pas ceux qui vont être portés aujourd'hui comme adjoints. Merci.

Monsieur le Président :

J'invite la secrétaire, surtout les deux assesseurs, pardon, la secrétaire, je pense qu'en plus où elle est placée, elle peut rester là, à rejoindre le bureau de vote. Et puis on va procéder à l'élection. Alors, je vous propose de faire un vote, si je retrouve bien la liste, dans l'ordre alphabétique.

On va commencer par monsieur Bachiri.

Madame Caron peut se diriger vers l'isoloir.

Monsieur Bachiri peut voter peut-être deux fois tout de suite, parce qu'il y a pour madame Kerrar, oui. Après madame Caron.

Monsieur Cinquemani qui votera deux fois.

Madame Cordier peut se rapprocher de l'isoloir, elle n'est pas loin.

Je vais proposer à monsieur Ferenz d'aller voter maintenant, comme ça, il pourra aller faire le tirage au sort du jury criminel après, et on reviendra sur l'ordre alphabétique après. Merci.

Au niveau du groupe Agir pour Waziers, est-ce qu'il y a quelqu'un qui est volontaire pour faire le tirage au sort des listes électorales pour gérer les criminels ?

Madame Desort, OK.

Allez-y, Madame Desort peut voter, merci.

Alors, Mireille Dehen peut aller voter.

J'invite madame Desort et monsieur Ferenz à aller au service urbanisme pour faire le tirage élection pour les jurys criminels.

Fabrice Delporte peut se diriger vers l'isoloir.

Je vais y aller, je vais voter deux fois et ensuite, ce sera le tour de madame Dini, comme je n'aurai pas le micro, je vous le dis tout de suite.

Alors, ce sera le tour de Guy Disassini ensuite. Ensuite Frédéric Dogimont. Madame Frasca deux fois.

Monsieur Gambier. Madame Harbonnier. Monsieur Himeur. Monsieur Idlhaj, juste derrière. Madame Margonelli. Monsieur Mascarte. Ce sera ensuite madame Mazure. Monsieur Michon. Monsieur Moreaux.

Monsieur Verez qui votera deux fois.

Et monsieur Zair. Donc, tout le monde a pu voter.

Je vous signale à présent le retour de madame Ophélie Poulain, qui avait donné pouvoir à monsieur Cinquemani en attendant, mais qui nous rejoint pour le reste du conseil, donc on ne tiendra plus compte du pouvoir.

Vous pouvez procéder au dépouillement, madame et messieurs les assesseurs.

Si madame Harbonnier peut me ramener le résultat pour que je puisse en faire lecture.

OK. On a le résultat :

- 15 personnes ont voté pour la liste composée de monsieur Rémy Moreaux, monsieur Frédéric Dogimont et monsieur Sébastien Ferenz.
- 7 étaient blancs,
- 6 nuls avec la mention Contre sur le bulletin.

Donc, ces trois personnes sont officiellement adjoints de la ville de Waziers.

Je propose de leur remettre leur écharpe comme il se doit. Et puis je vous expliquerai ensuite les délégations qui les attendent.

Alors félicitations à eux, les Waziérois peuvent compter sur eux pour faire le boulot qu'il faut pour la Ville, on peut les applaudir.

Alors, les délégations qui les concernent, mais aussi je vais vous donner quelques explications sur les changements et Lucy Tabet nous a rejoints. Donc, on peut mettre aussi de côté le pouvoir. Sur les délégations qui les attendent, je vais reprendre simplement l'ordre des adjoints pour n'oublier personne.

5. Désignation de conseillers municipaux délégués

6. Information choix des délégations du Maire aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués

Monsieur le Président :

Donc, à commencer par les nouveaux,

- monsieur Moreaux aura en charge à la fois la sécurité qu'il assurait déjà et il n'y avait déjà pas mal de travail et également les travaux. Donc les travaux et la sécurité pour monsieur Moreaux.

- Pour monsieur Dogimont, ça va être en plus de la culture et les commémorations qu'il assurait déjà, ça va être l'animation. L'animation de la Ville pour monsieur Dogimont.
- Pour monsieur Ferez, en plus de la délégation urbanisme qu'il assurait déjà, il va prendre le sport également. Donc urbanisme et sport pour les délégations de Sébastien Ferez.

Au-delà de ça, il y a quelques changements que je vous ai expliqués,

- pour madame Charlet qui n'est pas là ce soir, mais première adjointe aux finances ça ne change pas, mais je précise par contre que sur la partie subvention, ça paraît une évidence pour l'adjoint aux finances, mais c'est vraiment de son domaine.
- Donc, monsieur Moreaux, je viens d'en parler, travaux et sécurité.
- Madame Frasca, le logement et la solidarité. Aucun changement dans les intitulés et le périmètre.
- Monsieur Dogimont, je viens d'en parler, animation, culture et y compris commémorations.
- Madame Margonelli, en plus des écoles, prend la jeunesse et la petite enfance.

Alors, je vais le préciser maintenant, l'idée aussi est de se prêter main-forte entre élus pour travailler en bonne intelligence en cas d'indisponibilité sur des périodes données.

- Monsieur Ferez, ensuite, l'urbanisme et le sport, je viens de l'expliquer.
- Pas de changement pour madame Caron, environnement, développement durable et propreté.
- Pour monsieur Himeur, des changements avec trois sujets dans sa délégation qui sont l'accessibilité, le renfort en animations et les travaux de proximité. Donc les renforts sur la partie travaux également, ce qui est déjà un peu le cas de fait, sur plusieurs sujets et missions qui lui étaient affectés.

Nous avons ensuite sur des délégations, je nomme déléguée

- madame Mireille Dehen pour les aînés, pour qu'ils aient une personne attirée.
- Monsieur Delporte pour les commerces, de par sa profession, et ça sera plus compatible avec son activité professionnelle.
- Madame Harbonnier, déléguée à la coordination et la planification.
- Et Monsieur Gambier à la vie associative et à l'emploi.

Voilà pour les explications. Du coup, c'était l'explication du point cinq, du point six de l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Pas de remarque, pas de question, il n'y a pas de vote là-dessus, il vient d'être fait, mais sur un sujet ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur BACHIRI :

Moi, j'ai quand même une remarque à faire.

D'abord, on a voté contre et bien sûr, ce serait quand même une très bonne mission aux élus qui vient d'être portée par votre groupe.

Mais quand même deux, trois remarques, monsieur Desmons.

On ne peut pas passer sous silence quand même le fait que vous puissiez porter des gens à une certaine responsabilité ou d'autres personnes de commissions, ça fait 10 mois que nous sommes élus.

Aujourd'hui, vous récompensez une personne qui n'a pas fait son travail d'adjoint. Et vous le savez depuis le début, il n'a pas été au rendez-vous sur un enjeu qui est extrêmement fort, le sport dans Waziers.

Et aujourd'hui, vous récompensez cette même personne au commerce, là où ça demande une présence forte et vu l'enjeu qu'on y a mis sur le mandat.

Est-ce que vous venez de récompenser un ami et un copain ou vous êtes certain d'avoir mis et valorisé la vraie compétence au bon endroit ? C'est une question que je vous pose. Je n'attends pas de réponse de votre part.

Attendez. Monsieur Delporte, prenez un micro. Prenez un micro. Monsieur Delporte, prenez un micro. Monsieur Delporte, prenez un micro, on est en bonne démo...

(Inaudible).

Mais non, il faudrait qu'on puisse lire ce que vous allez dire, c'est important.

Monsieur le Président :

Fabrice, on va te passer un micro, tu vas pouvoir répondre.

(Inaudible).

Monsieur BACHIRI :

Voilà, je finis après. Non, mais j'ai fini, on peut y aller. Soyez tranquille, Monsieur Delporte. Ça, c'est la première chose.

La seconde chose, vous venez de nommer un adjoint aux travaux. Je voudrais quand même vous faire la remarque suivante, c'est que ce même adjoint aux travaux, si j'ai bien compris, il va suivre aussi les travaux de la piscine. Oui ou non ?

Monsieur le Président :

Oui, évidemment.

Monsieur BACHIRI :

D'accord, cette même personne, quand on a débattu du débat d'orientations budgétaires ensemble, était favorable à la fermeture de la piscine de Waziers.

Est-ce que vous mettez la bonne personne au bon endroit, une fois de plus ?

Monsieur Desmons, vous voyez une fois de plus la cohérence et les débats qui vont être devant nous. C'est là, quand vous dites qu'ils vont être au service des Waziérois, alors je dis : "J'attends de voir."

Monsieur le Président :

OK. Vous verrez. Vous verrez. Il ne faut pas confondre le débat et le choix qui est fait ensuite. C'est la discussion qu'on a eu la dernière fois.

Monsieur DELPORTE :

Maintenant, je vais vous répondre.

Au départ de notre élection, on avait bien dit qu'on me mettait en place, mais que j'avais quelqu'un qui pouvait m'aider dans mon commerce.

Cette personne est partie et démenagée dans le Pas-de-Calais, donc je n'ai plus personne. Donc moi, je me fais 60 heures par semaine à ma boutique. Je n'ai pas d'heures de délégation, je ne suis pas représentant syndical, donc j'ai de moi-même, dit d'arrêter mon poste d'adjoint aux sports parce que je ne pouvais pas assurer les heures.

Mais les commerces, je pense qu'avec les horaires que j'ai, je vais pouvoir m'en occuper beaucoup plus que le sport. Voilà, c'est tout ce que je veux vous dire et puis, voilà, on est bien

d'accord ?

Monsieur le Président :

Merci, Monsieur Delporte.

Ce n'est pas nécessaire de se justifier. C'est un bon choix et on verra.

(inaudible)

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur BACHIRI :

Monsieur Delporte, je vais quand même vous répondre.

Quand on obtient des ordres de délégation, c'est qu'on s'est porté à moment donné qu'on était élu, d'accord.

(inaudible)

Non, mais maintenant, cela dit, vous venez de dire qu'il y a une personne qui est partie, vous allez faire 60 heures. Je vous en félicite.

Monsieur le Président :

Fabrice, prends ton micro.

Monsieur BACHIRI :

Enfin, rien ne va changer. Moi, ce que je vous propose, c'est de participer, embauchez quelqu'un. Participez à ça, faites-le.

(Inaudible).

60 heures, c'est 35 heures plus 25 heures, ça peut le faire.

Monsieur DELPORTE :

Et alors, je fais ce que je veux (Inaudible).

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Alors, on peut passer, du coup je l'ai évoqué rapidement, mais on a envoyé monsieur Ferenz et madame Desort pour la liste des jurés, donc on donnera la lecture à la fin, à moins que vous ayez déjà les noms, mais je pense qu'on peut le faire à la fin.

Pardon, Monsieur Moreaux, oui. Alors, il faut que tu prennes un micro.

(Inaudible).

Oui, mais prends un micro, s'il te plaît, sinon ça ne sera pas consigné.

(Inaudible).

Non, mais ça ne sera pas consigné.

Monsieur BACHIRI :

Monsieur Bachiri va lui prêter son micro, monsieur Moreaux. Regardez, il est gentil, il vous le prête.

Monsieur MOREAUX :

Ne pas confondre les questions que j'ai posées parce qu'avant, je ne m'étais jamais investi. Donc, j'ai posé des questions pour la piscine et Malbuisson, puisqu'on a quand même un passif. Mais entre poser des questions et donner les réponses, Monsieur Bachiri, ce n'est pas le cas. Puisque maintenant je m'investis, puisque pour la piscine, et je vous y ai vu alors que vous étiez conseiller, donc, pour l'instant, j'ai posé des questions.

Mais je suis pour Waziers et on fera avancer les choses en bonne et due forme.

Mais il ne faut pas faire à la fois les questions et les réponses.

Voilà, tout simplement.

Monsieur le Président :

Je reviendrai sur la piscine de toute façon, tout à l'heure. S'il y a une question, madame Poulain. On peut passer au point au point suivant, donc c'est le point numéro sept.

Vous m'entendez, oui ?

Le sept et le huit qui vont ensemble, c'est assez classique.

7. Indemnités de fonction des Adjointes et des Conseillers municipaux titulaires d'une délégation

8. Fixation des indemnités des élus et attribution de la majoration liée au bénéfice de la Dotation de Solidarité Urbaine

Monsieur le Président :

Puisqu'on est une commune qui touche la DSU, on passe en deux temps la délibération.

En très simplifié, rien ne change, sauf les indemnités des conseillers délégués qui sont revues à la baisse.

On a des adjoints avec des périmètres globalement plus larges, c'est que ce qu'on avait avant. L'exemple qu'on vient de donner, c'est le cas puisqu'en plus des travaux et de la sécurité, donc il y a un temps vraiment important à dégager.

Sur les délégués, ce sont des missions importantes qui sont très importantes, mais un petit peu moins chronophages. Donc, on revoit l'enveloppe pour les délégués et c'est ce qui ressort dans les délibérations ici.

Ce qui fait qu'on a, au final, une baisse de 7 % des indemnités au total et on passe de 260 % de l'indice à 243.

Au mandat précédent, on était à 241. Vous voyez, on revient, un chouia près, à ce qui était sur le mandat précédent puisqu'on avait des remarques à l'époque.

Donc voilà, les points sept et huit vont ensemble, est-ce qu'il y a des questions avant de passer au vote sur les indemnités.

Monsieur Michon ?

Monsieur MICHON :

Oui, bien évidemment. Le point numéro sept est un point tout à fait normal, on va le voter, on le vote. C'est une enveloppe normale, il faut des moyens pour travailler. Pas de souci.

Par contre, en ce qui concerne le point numéro huit, nous votons contre, tout simplement parce que durant des années, je vous l'ai déjà dit, je vous le répète aujourd'hui, vous nous avez accusés de vivre sur la misère sociale de notre commune et vous nous avez reproché d'utiliser les

possibilités de la DSU pour travailler mieux en direction de la population. Et aujourd'hui, vous faites ce qu'on a fait.

Alors, on aurait aimé que tout simplement, dans la présentation des choses, vous nous disiez : "Écoutez, oui, vous avez eu raison, Monsieur Michon et votre équipe, d'utiliser au maximum les moyens qui sont donnés pour qu'on puisse mieux travailler dans notre commune."

Vous ne l'avez pas fait. On vote donc contre.

Monsieur le Président :

C'est ce que j'ai indiqué en juillet, c'est ce qu'on a réalisé en juillet, c'est que vous l'utilisiez alors que vous aviez dit que vous ne l'utilisiez pas. C'est pour ça qu'on avait été un petit peu surpris des remarques. Maintenant, j'entends que vous soyez contre, il n'y a pas de remarques supplémentaires.

Monsieur MICHON :

J'ai aussi précisé en juillet que c'était une question de principe. Donc, ce principe, je le réexplique aujourd'hui, ce n'est pas une question de montant.

Si vous avez dit effectivement, il faut utiliser au mieux comme vous l'avez fait, etc., on aurait une autre attitude. Mais à chaque fois qu'on a utilisé des choses comme celle-là, la DSU nous avait (inaudible). Vous l'avez dit, vous l'avez écrit, vous l'avez repris dans des vidéos comme quoi on vivait sur la misère sociale de notre commune. Voilà.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote sur la sept d'abord ?

Monsieur BACHIRI :

Nous, on va faire nos remarques pour le point sept et le point huit, en cohérence avec la prise de parole qui était à notre début et comme on aime bien être cohérents, on va s'abstenir sur ces deux points-là.

Monsieur le Président :

OK. On va passer au vote sur la délibération numéro sept, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc, une deux, trois, quatre, cinq, six, alors sept, huit. C'est ça, avec les pouvoirs, ça fait huit.

Huit abstentions.

Qui vote pour ? Je ne veux pas compter, je vais faire par déduction, 21 personnes qui sont pour cette délibération numéro sept.

Donc la huit, là j'ai bien compris qu'Agir pour Waziers s'abstenait ou était contre ? Contre, d'accord. On va faire le vote, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Donc, voilà, si je n'ai pas dit de bêtise, 15 pour, 8 abstentions et 6 contre, c'est ça ?

9. Dissolution de certaines commissions communales

Monsieur le Président :

Très bien, on continue alors sur le point neuf, et ça permet de répondre à ce que vous avez dit en introduction, monsieur Michon, sur la dissolution de certaines commissions communales.

On attendait évidemment que les adjoints et d'ailleurs au mois de juillet, c'était le cas, le 4 juillet,

les agents étaient élus et puis, on a donné toutes les explications sur les délégations au conseil municipal suivant.

Donc là, on était un petit peu dans l'inconnu jusque dans la constitution du groupe et à l'issue du vote d'aujourd'hui.

Donc là, ce que je vous propose, c'était passer une délibération pour dissoudre les commissions communales, qui sont facultatives d'ailleurs, c'est-à-dire que tout ce qui est officiel, comme la commission accessibilité handicap, comme la commission d'appel d'offres, comme la commission sur les listes électorales, par exemple, qui doit se réunir bientôt, etc., on n'y a pas touché. On a simplement mis ce mécanisme en place.

Et puis, au mois de juin, on fera une proposition en ayant eu des échanges avant.

Ce que je vous propose, par contre, c'est ce que j'avais prévu de vous en parler ce soir, c'est que d'ici le 24 juin, pour qu'on puisse avancer, qu'il y ait de l'information qui circule, c'est de proposer, au moins au niveau de l'animation, de la jeunesse, du sport et des associations, des grands projets, mais sur d'autres sujets également, que deux élus d'Agir pour Waziers, d'une part, et deux élus qu'on va appeler, je ne sais pas comment, le groupe les plus productifs parce que c'était un peu comme ça que ça avait été évoqué à un moment donné, puissent se signaler pour que quand il y a des réunions de travail et qu'on puisse inviter les bonnes personnes en attendant qu'il y ait des commissions officielles ou qu'il y a un mode de fonctionnement qui soit discuté entre l'ensemble des 29 conseils municipaux.

Vous savez qui sont les adjoints concernés. Je compte sur les prises en groupe, qui se créent ou qui ne se créent pas, mais pour se signaler dans les prochains jours pour être invités et pouvoir travailler sur ces sujets.

Monsieur BACHIRI :

Monsieur Desmons, je pense qu'en fait, sur ce que je viens de dire, il y a une chose qui est beaucoup plus simple, c'est de reporter ce point au 24 juin et du coup, ça reste le temps de travailler.

On n'est pas obligé de la passer ce soir puisque vous nous proposez qu'on puisse y assister, reporter ce point-là au prochain conseil du 24 juin. Et nous avons toute latitude pour continuer à travailler parce qu'on parle quand même d'enjeux qui sont importants et l'animation de la ville, j'étais à la tête de ça, je peux vous dire que c'est extrêmement important.

Je vous propose, moi, si vous en êtes d'accord, de reporter ce point au 24 juin.

Monsieur le Président :

Sur la dissolution elle-même, non, je ne vais pas pouvoir donner suite puisqu'elles sont présidées, vice-présidées par des adjoints et délégués qui viennent de changer. Donc, on est obligés de les dissoudre.

Donc, c'est pour ça, je vous propose dans l'attente, pour ne pas attendre le 24 juin avant de voir comment on fonctionne, d'avoir ce mode de travail un petit peu hybride en attendant.

Monsieur Michon ?

Monsieur MICHON :

Oui, je pense que la formation des commissions, telle qu'elle a été faite, normalement, elle relève du règlement intérieur.

Elle relève du règlement intérieur avec une formule qui est celle que toutes les commissions sont présidées par le maire et la commission se réunit et il y a un vice-président qui mènera les débats quand le maire ne sera pas là ou quand il aura délégué.

Donc, on est en train, ici, non pas de dissoudre les commissions, mais on devrait avoir une

discussion sur le règlement intérieur.

Et ce qu'on aura aimé, c'est qu'avant de dissoudre ces commissions qu'il y ait des rencontres pour voir comment les choses vont se passer. C'est-à-dire on va vers une modification du règlement intérieur.

Monsieur le Président :

Mais je vais vous redire ce qui s'est passé au début du mandat, on a voté le règlement intérieur le 17 septembre, puisque les commissions étaient bien installées, puisque là, on est sur une élection d'adjoints aujourd'hui, dans l'immédiat, ces commissions ne peuvent plus...

Monsieur MICHON :

Ça ne changera rien. Ça ne change absolument rien. C'est le règlement intérieur, le règlement intérieur, on doit le...

Monsieur le Président :

Le règlement intérieur, de toute façon il avait été changé pour qu'il ne soit pas nominatif, pour ne pas indiquer les commissions dedans, pour permettre ce genre de changement, puisque j'avais indiqué dès le départ qu'il y aurait des remaniements tous les ans.

Monsieur MICHON :

Donc, il n'y a pas besoin de les dissoudre.

Monsieur le Président :

Pardon ?

Monsieur MICHON :

Il n'y a pas besoin de les dissoudre.

Monsieur le Président :

Moi, je pense que si.

Monsieur MICHON :

En ce qui nous concerne, on votera contre la dissolution, tant qu'on ne sait pas comment on va travailler. Qu'on soit clairs.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote sur cet avis ?

Monsieur BACHIRI :

Moi, j'ai des remarques à faire dessus, Monsieur Desmons.

Donc vous nous dites, est-ce qu'il y aurait d'autres commissions ou pas ?

Monsieur le Président :

Pardon ?

Monsieur BACHIRI :

Vous allez dissoudre ces commissions, mais ce qu'il va y en avoir d'autre ou pas de

commissions ?

Monsieur le Président :

Alors il n'y a pas de commission entre aujourd'hui et le 24 juin, il n'y aura pas de commission officielle.

Monsieur BACHIRI :

Ça, j'ai compris. Mais le prochain au 24 juin, (inaudible).

Monsieur le Président :

Oui, en tout cas, on va discuter entre deux sur la façon de travailler.

Monsieur BACHIRI :

Quand vous dites, vous allez parler, vous allez parler avec qui ?

Monsieur le Président :

Pour l'instant, avec personne.

Monsieur BACHIRI :

C'est ce que je vous reproche, vous n'avez (inaudible).

Monsieur le Président :

Ah oui, j'ai compris que vous me le reprochez.

Monsieur BACHIRI :

Mais du coup, puisque dissoudre quelque chose, c'est bien. Mais le prochain conseil municipal étant au 24 juin, je vous pose une question simple, est-ce que là, vous dites : "Ce soir, on va dissoudre ces commissions ?"

Est-ce que le 24 juin, il y aura d'autres commissions qui seront mises en place et pour lesquelles, au préalable, les uns et les autres ont la possibilité d'échanger avec vous pour savoir qui on peut mettre dans ces commissions ?

Monsieur le Président :

Oui, tout à fait.

Monsieur BACHIRI :

Donc, vous actez bien ce soir qu'il y a de nouvelles commissions qui vont arriver ?

Monsieur le Président :

Bien sûr.

Monsieur BACHIRI :

D'accord.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote ?

Qui vote contre cette dissolution ? OK. Je pense que ça fait 14 personnes plus les pouvoirs.

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ? On va être à 15. OK.

Ces commissions sont dissoutes.

Encore une fois, je vous le redis, contactez-moi en attendant pour pouvoir travailler s'il y a des sujets, comme je vous l'ai dit sur l'animation, la jeunesse par l'association et les grands projets. Il y a forcément des réunions de travail avant le 24 juin, donc il y a bien un dialogue qui puisse se faire.

Monsieur MASCARTE :

S'il vous plaît.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte, oui ?

Monsieur MASCARTE :

Oui, donc, vous nous dites : "Consultez-moi", je ne vois pas pourquoi on vous consulterait, vous. Vous n'êtes pas le responsable de ces commissions. Je crois qu'on vient de nommer, c'est-à-dire des personnes, et je crois que c'est à vos adjoints, c'est-à-dire à nous solliciter et non vous. Je suis désolé Monsieur Desmons.

Apparemment, vous faites encore un discours où vous êtes seul.

Monsieur le Président :

Alors justement, on m'avait reproché au mois de juillet de ne pas savoir qui étaient les adjoints ou les délégués en charge des commissions pour pouvoir désigner éventuellement les personnes.

Là, vous savez qui sont les adjoints, il peut y avoir aussi des affinités qui sont liées à un sujet, mais aussi à une personne. Ça, je peux le comprendre.

Et donc, là où vous avez maintenant toutes les informations que je viens de donner et qui seront diffusées, qui seront probablement dans la presse sur les périmètres de chacun.

Monsieur Bachiri avait une remarque, une question.

Monsieur BACHIRI :

Moi, je vais faire une remarque parce que jusque-là, le fait que vous puissiez me retirer le pouvoir qui était le mien, j'avais quand même malgré tout travaillé et beaucoup plus que 60 heures. Sincèrement, je vous le dis et j'ai travaillé même le soir. Et ce n'était pas des heures de délégation. Par contre, je voudrais quand même vous faire des remarques dans le cadre de la communication, mais j'ai bien compris que l'animation allait être prise en charge par Frédéric Dogimont et Frédéric, mon numéro de téléphone n'a pas changé. Dans l'intérêt des Wazierois, tu pourras toujours me joindre et je n'ai pas de difficulté.

Mais quand même, je voudrais faire la remarque suivante, je veux vous faire quand même un petit rappel de ce qui était quand même posé et ce que j'avais avec notre groupe, avec la commission qui était au mois de février proposé aux associations de la ville.

Donc, on avait normalement au mois de juin, du 11 juin au 15 juillet, à la salle Thorez, la retransmission du Championnat d'Europe de football, pardon, avec les projections des matchs de l'équipe de France sur grand écran.

Bon, là-dessus, je pense que la situation, elle est ce qu'elle est. Je pense que c'est difficile de pouvoir le tenir, voilà. Il y avait prévu les buvettes et les restaurations uniquement dédiées aux associations pour se refaire un peu d'argent et repartir.

Il y avait prévu un stand de maquillage à l'effigie de l'équipe de France.

Il y avait aussi la Fête de la Gaillette, qui était prévue avec une option B. Ça veut dire que la date initiale était celle du 19 et 20 juin, le 19 au soir, c'était un concert sur la place Bordeu. Le dimanche, le défilé carnavalesque avec un nouveau parcours et aussi, il y a, une fois de plus, les buvettes le mois des restaurations était donné aussi aux associations.

Et le plan B, puisqu'on était sur la période Covid, était de mettre à ce moment-là, si ce n'était pas possible de le faire le 19 et le 20 juin, était de décaler au 18 et 19 septembre, la fête de la Gaillette. Donc redécaler cette fête de la Gaillette aux 18 et 19 septembre.

Il y avait les ALSH, ACM Malbuisson pour juillet-août, donc on a recruté les directeurs, les animateurs et maintenant aujourd'hui, élaboration d'un projet pédagogique, choix d'un ou plusieurs thèmes en lien avec les animateurs de la ville de Waziers.

Le barbecue de fin de centre avec les agents municipaux, qui avait été fortement apprécié l'an passé, le spectacle de fin de centre.

Réalisation de spots vidéos des activités qu'on aurait pu mettre en plénière.

Piscine, plage wazieroise, le Waziers-plage avec les transats et j'ai vu qu'aujourd'hui, la pelouse a été retournée et que la bâche a été positionnée. Nous avons réservé et commandé une nouvelle piscine 15 par 5 pour pouvoir accueillir les ALSH sur cette piscine sur Waziers puisqu'elle ne sera pas ouverte, donc on a commandé une nouvelle piscine.

D'ailleurs, deux petites piscines ont été commandées aussi pour l'école Duclos-Lanoy pour qu'on puisse avoir un point de chute à cet endroit-là.

On a commandé, j'espère que vous ne l'avez pas arrêté, deux bungalows au stade Allendé de 45 mètres carrés pour pouvoir retirer les enfants des écoles pour pouvoir être à un endroit précis et aux bâtiments Georges Prêtre, j'espère que ça a été signé et que ça a été validé, donc juillet pour les ALSH de la ville et août pour le centre social.

Waziers fait son cinéma, il y avait deux dates qui étaient retenues, une sur juillet et une sur le mois d'août. Les deux propositions qui avaient été faites sur les dates. La date qui était retenue, c'était une, fin juillet pour le stade de Gayant, pour le centre-ville, et deux autres endroits possibles, mais là, Frédéric, je te laisserais travailler là-dessus avec, si on est conviés, on te fera des propositions. C'était soit le Faubourg Morelle ou soit le Haut Terroir, c'était ces deux endroits qui étaient prévus.

Et après, pour finir 2021, les festivités de Noël. Retenues les dates que nous avons annoncées aux associations, c'était le 18 et 19 décembre, place Bordeu. Marché de Noël avec stands.

Il y a un nouveau projet, et je pense que vous allez le recevoir, c'est, Xavier, avec qui on a travaillé dessus, un nouvel éclairage de la place publique et de nos entrées de ville, y compris les fameux ronds-points, donc un nouvel éclairage.

J'ai eu la confirmation par le responsable des Hauts de France qu'on aurait la possibilité d'avoir 15 manèges pour la ducasse qu'on voulait installer au mois de décembre.

Un feu d'artifice, et là, c'était quelque chose qu'on mettrait en débat un peu dans l'esprit du film. On va demander aux Wazierois et Wazieraises de se positionner là-dessus. Feu d'artifice qui sera remplacé par un spectacle de lumières, d'accord, ou un spectacle de feu. Les gens choisiraient, c'est eux qui nous auraient donné le tempo de ce qu'aurait pu être ce Noël.

Descente du père Noël remplacée et là pour le coup, parce que comme la place serait prise par les manèges et le marché de Noël, un peu à l'instar de ce qui a été fait sur la place d'Armes de Douai, à l'entrée de la mairie, mise en place de stands 3D pour prendre des photos avec les enfants.

Aujourd'hui, c'est le projet qui avait été posé.

Le calendrier de l'Avent, qui a eu un très fort succès et l'idée de la nouvelle mise en place de l'éclairage de la ville c'était d'initier cette idée, que je trouvais intéressante, de demander à la

population de venir appuyer sur un bouton pour illuminer les rues Pasteur et la place Bordeu avec le nouveau, le projet qui était celui de l'illumination du centre-ville.

Et la très grande boîte aux lettres qui a eu un très grand succès dans nos écoles, on l'a proposé de la remettre maintenant devant la mairie de Waziers pour que tous les enfants puissent venir déposer leurs lettres. Et comme on s'était engagé à l'époque, de leur faire une réponse.

Voilà un peu ce que le groupe événementiel jeunesse, qui était au travail, avait proposé. Je ne manquerai pas de te l'envoyer, Frédéric, mais je pense que (inaudible).

Monsieur DOGIMONT :

Je sais que tu t'es engagé pour mettre la passation à ton remplaçant.

Et je tiens à rassurer tout de suite sur tous les projets que tu as donnés, pour quasiment l'ensemble, je dis bien quasiment parce que oui, avec le confinement, voilà, avoir le mois de septembre pour la Gaillette, pour l'instant, j'ai replacé autrement les choses. J'ai, on a regardé pour faire autrement les choses.

Je ne l'ai pas laissé en suspens toutes les choses parce que, comme tu le sais pour le cinéma, il faut prévenir longtemps en avance pour les films, là, ça doit être avant le 11 juin.

Donc j'ai bien suivi les sujets, ne t'inquiète pas, et les personnes qui seront tous invitées à participer maintenant à l'évolution des projets seront les bienvenus.

Monsieur BACHIRI :

En tout cas, Frédéric, puisque tu étais dans la commission, tu ne devines rien ce soir, c'était bien ce qu'on a échangé, d'accord.

Et moi, il n'y a pas, de notre part en tout cas, il n'y aura jamais de vote contre de notre principe. Dès lors où, en fait, c'est bon pour les Wazierois, alors ce sera bon pour nous.

Et là-dessus, tu peux compter sur nous.

Monsieur DOGIMONT :

Tu peux compter sur moi aussi, tu le sais très bien.

Monsieur le Président :

J'ai une question pour monsieur Verez avant de laisser la parole à monsieur Michon, s'il est d'accord d'y répondre.

Est-ce que vous étiez au courant de tout ça, est-ce que vous aviez eu des infos là-dessus ?

Monsieur MICHON :

Non, c'est justement l'objet de mon intervention.

Je me demande bien pourquoi on va faire une commission d'animation puisque tout a été discuté, organisé, etc.

Mais bien évidemment, sans l'opposition, sans nous. Voilà, on découvre au conseil municipal.

Monsieur BACHIRI :

J'attends la question de monsieur Desmons, par contre, lui était au courant qu'on travaillait comme ça, puisque toutes les équipes ont travaillé comme ça depuis dix mois.

Monsieur le Président :

Moi, je n'ai pas le compte rendu, j'ai appris beaucoup de choses aussi dans ce que vous venez d'expliquer.

Monsieur

C'est bien là, c'est bien.

Monsieur MASCARTE :

Apparemment, c'est vrai que tout le monde n'a pas les mêmes informations.

On l'avait évoqué déjà sur les précédents conseils municipaux.

Moi, ce que je peux dire, c'est que j'ai un relevé d'informations où, apparemment, tu n'étais pas invité Karim, où n'a pas été invité monsieur Bachiri ou les représentants de votre ancienne commission ou, comment dire, la réunion du 20 mai va servir à rassembler les associations pour leur proposer de participer activement au barbecue républicain. Et il y aura le concert, c'est-à-dire de la Gaillette qui sera en même temps.

Donc, apparemment, on veut dire qu'il y a des informations qui circulent, mais en fin de compte, personne n'est au courant. En fin de compte, je crois qu'on est dans un discours où je marche seul.

Monsieur BACHIRI :

Donc, Roger, merci pour la remarque que tu viens de faire, mais effectivement, je voulais rebondir, moi, sur la remarque de monsieur Michon tout à l'heure, nous n'avons pas été conviés à la réunion de demain soir par contre, monsieur Desmons, je vous donne un scoop, on sera présents.

Monsieur le Président :

Vous êtes les bienvenus.

Monsieur BACHIRI :

Non, c'est facile de dire : "Vous êtes les bienvenus."

Je crois que quand on est à la tête d'une collectivité, au minimum, on n'est pas obligés de s'aimer, mais respecter les institutions.

Nous, le mandat, on ne l'a pas volé. On est allé chercher. Respectez-nous, de grâce.

Donc, l'opposition aujourd'hui était plutôt, est plus tôt aujourd'hui, je partage les remarques, mais quand vous dites que vous n'étiez pas au courant, Monsieur Desmons, je vais faire ce que je dois faire : au prochain conseil municipal, je vais imprimer les 504 mails de nos échanges et toutes les réunions et toutes les informations que vous avez portées.

Et d'ailleurs, je voudrais même vous rappeler une chose sur les calicots du mois de janvier qui retraçait l'année 2021, vous êtes nombreuses et nombreux ici, autour de cette table, avoir mis votre numéro de téléphone pour participer au groupe de travail, dont vous, Monsieur Desmons. Ce qui est formidable, c'est que vous avez déjà oublié.

Mais vous avez interdit la dernière fois le calicot, je le ramènerai la prochaine fois, je ne l'exposerai pas, mais je voudrais que les membres de l'opposition puissent aller voir dessus ce qui est écrit. Et vous verrez à ce moment-là qui dit la vérité ou pas.

Monsieur le Président :

Le calendrier, j'étais évidemment au courant, pas le reste.

Monsieur Michon, allez-y.

Monsieur MICHON :

Moi, mon problème n'est pas de savoir qui dit la vérité.

Mon problème, c'est simplement de constater aujourd'hui que depuis le début du mandat, on a

été mis totalement sur le côté.

Alors, vous travaillez comme ça. Je vais vous dire que l'histoire des bungalows, on le sait depuis plusieurs mois. Mais voilà, il y a plein de choses comme ça qu'on sait.

J'ai parlé de la fête des Mères avec monsieur Dogimont, je lui ai dit : "Je savais déjà", je vous l'ai dit à la réunion : "Vous allez m'informer de quoi, de choses que je sais déjà, parce que c'est discuté ?" Et à partir du moment où vous discutez en petit groupe, vous savez comment ça se passe. Untel en parle à son épouse ou à son époux, qui le dit à sa meilleure copine et à son meilleur copain. Et c'est comme ça que ça se passe.

Mais voilà, c'est ça qui me met en colère. Et pas seulement, et pas seulement par rapport à monsieur Bachiri, mais globalement par rapport à la majorité globale. C'est-à-dire on va changer, on va faire, mais à chaque fois, on se retrouve dans des situations qui sont celles-là.

C'est quand même un peu compliqué d'y mettre de la bonne volonté à partir de là.

Monsieur le Président :

Juste là-dessus, on va conclure, c'est jusqu'au 24 avril, il y avait un certain mode de fonctionnement depuis le 24 avril jusqu'à aujourd'hui, maintenant que les choses sont plus claires, il y avait un flottement, effectivement, depuis un mois.

Je persiste à vous dire que ça va s'améliorer et vous aurez plus d'informations et vous pourrez intervenir directement.

Monsieur BACHIRI :

Une question.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri.

Monsieur BACHIRI :

Juste quand même pour rebondir et revenir quand même.

On va fermer, on ne va passer à autre chose parce qu'il y a quand même des choses beaucoup plus importantes, mais le Wazierois que vous les remplacez par la WAZ-Info.

À part vous et votre directeur de cabinet et deux-trois personnes autour de votre table, qui étaient au courant ?

On ne l'a jamais été. Vous ne nous avez jamais sollicités, vous avez travaillé en solo. Vous avez travaillé dans votre petit coin.

Et aujourd'hui, vous voudriez qu'on puisse vous dire : "Tout s'est bien passé" et que c'est nous qui sommes responsables de tout.

Moi, je suis un grand garçon, je veux bien prendre ma part de responsabilité, je n'ai pas de problème avec ça. Mais à quel moment vous allez vous excuser de votre façon de fonctionner ? Et d'ailleurs, je vais vous quand même faire une remarque sur les commissions que vous voulez en réalité dissoudre.

Je pense que le débat qui en train de se passer ce soir avec monsieur Michon, monsieur Mascarte et nous-mêmes, vous fait finalement changer de position. Parce que la réalité, c'est quoi ? C'est que vous auriez voulu remettre la main sur toutes ces commissions-là, donc on en interne et puis penser tout seul.

Aujourd'hui, je suis content que l'opposition est intervenue et que nous ayons pu faire les remarques qui vont bien, parce qu'il revient à ces commissions, je pense que quand la démocratie s'est exprimée, il revient à chacun de pouvoir mettre des points et des remarques sur ces commissions. Mais l'arrêté de ce soir, si vous avez voulu vous accaparer des sujets, travailler

seul comme vous faites depuis le début et aujourd'hui, je suis content que ce soir vous ayez dit sur le PV, puisque je pense que ce sera acté, qu'il y aura de nouvelles commissions qui seront posées le 24 juin.

Là, c'est extrêmement important.

Mais ce n'était pas ça qui était prévu. Ce qui était prévu, c'est que vous repreniez, avec votre directeur de cabinet et deux-trois personnes, pour travailler dans votre petit coin, voilà.

Parce que depuis le début, Monsieur Desmons, ce qui est terrible, ce n'est pas forcément les commissions, ce sont vos bureaux municipaux qui étaient quasi inexistantes. Il n'y en avait plus. Il n'y en avait pas. Vous décidiez seul dans votre petit coin.

Mais je dis : "C'est le temps." Vous voyez, il y a une chose qui est assez intéressante, c'est que la contrevérité prend toujours l'ascenseur. La vérité prend l'escalier, mais elle finit toujours par arriver. Et moi, je suis serein là-dessus.

Monsieur le Président :

Je ne vais pas revenir dans la polémique.

Toujours la même technique, on refait le match et on essaye de faire porter à l'autre ses propres défauts.

Monsieur BACHIRI :

De Wikipédia entre polémique et vérité, il y a une nuance.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'on peut passer au point suivant, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Non, on y va ?

10. Désignation des délégués siégeant au Comité Technique

11. Désignation des délégués siégeant au CHSCT

Monsieur le Président :

Lors de la séance du 24 avril, plusieurs élus qui ont fait part de leur souhait de quitter le comité technique et le CHSCT.

Pour certains d'entre eux, comme je l'avais dit ce jour-là, j'étais tout à fait en phase avec leurs souhaits.

Donc aujourd'hui, on va faire un renouvellement complet des 5 + 5 et 3 + 3 pour le CHSCT, sachant que durant le mandat, il est aussi possible qu'il y ait un nouveau vote parce qu'il y a cette histoire de fusion des deux instances qui est dans l'air du temps.

En tout cas pour l'instant, il y a deux instances.

Donc, sur le comité technique qui est en première ligne sur la loi transformation de la fonction publique, dont on aura l'occasion de reparler évidemment ici dans les prochaines semaines et le CHSCT qui est en ce moment, voilà qui a été fort sollicité, notamment sur le Covid et puis qui, en ce moment, travaille sur l'aménagement de l'hôtel de ville pour que ça se passe bien pour les personnels.

Donc, c'est un vote comme au mois de juillet quand il avait été fait de listes, donc je voulais vous proposer une liste.

C'est normalement à bulletin secret. On peut le faire à bulletin secret, il n'y a pas de souci. Tout est prêt.

Si à l'unanimité des gens le souhaitent, on peut le faire à main levée, mais sinon, on le fera à bulletin secret.

Sur le comité technique, je vous propose une liste qui est composée des titulaires,

- monsieur Gambier David,
- monsieur Moreaux Rémy,
- madame Charlet Jocelyne,
- madame Caron Marie-Josée et moi-même, en titulaires.

En suppléants,

- monsieur Sébastien Ferez,
- madame Aurore Harbonnier,
- madame Geneviève Frasca,
- monsieur Kémici Himeur,
- monsieur Guy Disassini.

Je vais vous présenter tout de suite le CHSCT comme ça, ça sera fait.

Sur le CHSCT, trois personnes, trois titulaires, trois suppléants.

En titulaires

- monsieur David Gambier,
- monsieur Rémy Moreaux et
- madame Jocelyne Charlet

En suppléants,

- monsieur Sébastien Ferez,
- madame Marie-Josée Caron,
- monsieur Laurent Desmons, voilà, en suppléants.

Oui ?

Monsieur ZAÏR :

Je vous invite quand même, pour le CHSCT, à faire une formation.

Je vous le dis, c'est une formation d'une semaine. Moi, je vous invite fortement à le faire parce qu'il y a beaucoup de lacunes là-dessus

Monsieur le Président :

C'est noté. Est-ce qu'il y a des remarques, Monsieur Michon ?

Monsieur MICHON :

Oui, moi, on aura la même position sur ces élections, on s'abstiendra.

Et ça ne me dérange pas qu'on vote à main levée.

Monsieur le Président :

D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui s'opposent au vote à main levée ? Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non, monsieur Bachiri ?

Monsieur BACHIRI :

Nous, on n'a pas de problème aussi à voter à main levée, on est collègues.

Nous, on va voter contre parce qu'en fait, on a été présents dans ces instances. On a vu ce qui s'est passé. On a vu le peu de réactivité qui a eu.

Alors, j'espère que... j'aurais voulu donner du crédit à une personne dans votre liste, c'est David Gambier parce que je sais qu'au quotidien, c'est une mission qu'il a dans son emploi et la sécurité, ça lui parle.

Je sais qu'il a ce courage de dire les choses donc je pense que je ne vais pas me tromper. Mais comme c'est une liste complète, si ça avait été David Gambier seul, j'aurais voté pour toi, David, sans aucune difficulté.

Par contre, les personnes qui sont dans cette liste nous posent problème parce que, de par leur discours qui n'était pas très rassurant et le fait aussi de cette inefficacité et cette absence de réaction quand on a su ce qui s'est passé dans certains bureaux de la Ville et de la mairie, j'é mets beaucoup de doutes quant à cette équipe et à sa capacité de résoudre des problèmes de santé et de conditions de travail.

Et là, pour le coup, j'en connais un bon petit rayon là-dessus. Donc, nous allons voter contre, et aucun problème pour nous pour voter à main levée.

Monsieur le Président :

OK, je crois que les élus et les autres membres de ces instances apprécieront, et les membres du personnel apprécieront vos commentaires.

(inaudible)

Monsieur BACHIRI :

S'il vous plaît, pas de raccourcis.

Les employés de cette collectivité n'auront pas de doutes, ne vous inquiétez pas, ils savent très bien depuis le début qui nous sommes. Nous ne nous sommes jamais cachés de cela. D'ailleurs, les élus que nous sommes, s'ils ont été écartés, c'est parce qu'ils étaient ceux qui défendaient les intérêts des employés.

Donc si aujourd'hui vous avez des démissions, Monsieur Desmons, qu'on soit très clairs là-dessus, d'accord ? C'est parce qu'ils vous dérangent.

Pour le reste, on est très à l'aise avec le personnel communal et nous, on sait très bien d'où on vient, ne vous inquiétez pas de ce côté-là.

Par contre, pour les personnes qui sont sur la liste, je ne leur manque pas de respect. Je dis simplement que j'ai été à côté d'eux pendant 10 mois et la preuve en est, c'est que je sais dire qui est David Gambier par ses prises de position, ce que je ne sais pas dire vis-à-vis des autres, parce que j'ai entendu certaines choses qui sont inacceptables.

Merci de me laisser ce crédit, de pouvoir défendre ce point de vue-là. C'est tout, merci.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur MICHON :

J'espère que j'aurai une information sur les problèmes puisque monsieur Bachiri nous explique qu'il y a des problèmes dans certains secteurs.

J'espère que ce n'est pas trop grave que vous me donniez une information sur ce à quoi vous êtes confrontés là-dessus.

Monsieur le Président :

Effectivement, je pense que ce n'est pas le lieu d'un conseil municipal, mais je vous ferai sans problème des retours puisque vous connaissez les personnes concernées et je pense que ça va vous intéresser d'avoir un retour là-dessus.

Donc, pas de problème pour faire un vote à main levée.

Qui est contre cette liste ? Ça doit faire huit personnes.

Qui s'abstient ? Six.

Qui est pour ? Quinze personnes, donc c'est adopté pour le comité technique, et on a gagné une vingtaine de minutes sur le vote.

Sur le CHSCT, on va faire dans la foulée, je ne redis pas les noms, vous les avez tous entendus. Qui est contre ? OK.

Qui s'abstient ?

Et qui est pour ?

Donc c'est le même résultat que le point d'avant : huit, six et quinze.

12. Désignation du délégué siégeant au sein du CNAS

Monsieur le Président :

Nous avons ensuite le point numéro 12 puisque monsieur Zaïr nous a fait part par écrit de son... Il l'avait dit par oral, de quitter le CNAS qui a remplacé Plurelya qui donne des dispositions pour le personnel. Il était représentant élu de la Ville.

Donc je vous propose que soit madame Charlet qui assure ce rôle, qui était candidate et qui n'est pas là ce soir.

Est-ce qu'il y a des commentaires, des remarques, d'autres propositions ? Non.

Monsieur BACHIRI :

Madame Charlet, nous on va s'abstenir parce que pour le coup, j'ai un peu de considération quand même par rapport à madame Charlet et par rapport à ces fonctions qui étaient les siennes. Je pense que cette partie-là, vous prenez peut-être la meilleure des personnes qui pouvaient prétendre à ce poste.

Monsieur le Président :

OK, donc on peut passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? OK.

Ça fait du calcul mental, ça fait huit personnes qui s'abstiennent et 21 qui sont pour la nomination de madame Charlet à ce rôle.

13. Composition de la commission aide aux TPE

Monsieur le Président :

Là-bas, ça rejoint un peu ce que je disais tout à l'heure.

Ça, c'est une commission qui absolument doit se réunir rapidement pour voir jusqu'au 19 mai aujourd'hui ce qu'il faut faire pour les commerçants, etc., comme monsieur Cinquemani avait fait part de son souhait de quitter notamment la délégation Vie des quartiers et commerces.

Je vous propose de remettre aux désignations sur ces sujets-là.

Actuellement, les membres sont madame Charlet, monsieur Bachiri, monsieur Cinquemani, monsieur Leblanc, président de l'UCAW et madame Devaux de la Région et monsieur Michon du groupe Agir pour Waziers.

Je vous propose, avec les nouvelles délégations que je viens d'expliquer, que madame Charlet en tant qu'adjoint aux finances y soit, monsieur Delporte y soit également pour sa délégation. Monsieur Leblanc et madame Devaux ne changent pas, ils ne sont pas au conseil municipal et un membre du groupe Agir pour Waziers, si monsieur Michon est toujours partant d'y participer et s'il y a un autre candidat qui veut se rajouter officiellement dans cette liste, qu'il se fasse connaître.

Monsieur BACHIRI :

Avec beaucoup de cohérence, on aimerait bien que ce soit Sébastien Cinquemani qui reste.

Monsieur le Président :

D'accord, pas de souci. Donc, monsieur Cinquemani est là sur cette commission. Voilà, je récapitule. On aura madame Charlet, monsieur Delporte, monsieur Cinquemani, monsieur Leblanc, madame Devaux et monsieur Michon.

Du coup, on passe au vote.

Qui est contre cette liste qu'on vient d'évoquer ?

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

On a une unanimité sur ce point numéro 13 avec cette commission.

J'avais également une question, je vais en profiter, j'avais reçu six questions écrites par madame Poulain dimanche soir. Je vais répondre à certaines à la fin du conseil, mais tant qu'on est dans le sujet ici, je vais en parler.

Il y avait une question concernant l'aide aux TPE, la convention sera-t-elle prolongée avec la région ?

La convention, effectivement, elle est jusqu'au 30 juin et la Région nous a indiqué qu'on pouvait pousser jusqu'au 31 décembre. Je pense qu'il faut que la commission d'aide aux TPE se réunisse rapidement pour valider les montants depuis la dernière fois et qu'elle donne un avis sur le fait de prolonger ou pas au-delà du 30 juin en fonction de la réalité économique des TPE de la ville entre le 19 mai et le 9 juin, si ça a un impact.

Comme on vient de la reconstituer, il va falloir qu'elle se réunisse très vite de toute façon, pour l'acter.

On verra à ce moment-là si on prolonge au-delà du 30 juin.

Voilà, c'est une question à laquelle je profitais de répondre.

14. Accueils Collectifs de Mineurs: Participation des familles **3ème session Malbuisson**

Monsieur le Président :

En fait, on l'avait évoqué rapidement à la fin du conseil municipal du 8 avril, si je ne dis pas de bêtise, nous avons aujourd'hui 42 inscrits. C'était les préinscrits puisqu'on avait donné les tarifs indicatifs qui avaient été évoqués à la fin du conseil municipal, qui étaient en fait deux fois moins chers que les tarifs habituels. Donc 42 inscrits, c'est parfait en termes d'occupation. Voilà, avec une mention particulière des 50 % sur les enfants en situation de handicap.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières, des questions. Monsieur Bachiri ?

Monsieur BACHIRI :

Une remarque simple. D'abord, il faut se féliciter du travail accompli puisque j'ai aussi travaillé pour que ça puisse se positionner, un, sur ce tarif et deux, dans la constitution de cette troisième session qui, exceptionnellement cette année, est réservée aux enfants des écoles qui n'ont pas pu partir en classe d'hiver.

Mais on voit bien deux choses quand même, malgré tout, c'est que cette troisième session dans sa date, plaît, mais quand je vous disais aussi que le tarif était et pouvait être un frein. Quand on voit le tarif de 160 euros et le nombre de personnes qui se sont inscrites, la question qu'il faut se poser, c'est peut-être que si on veut remplir nos centres de Malbuisson en juillet et août, peut-être que le tarif doit être revu dans sa globalité pour essayer de faire en sorte que, de par la

quantité d'enfants qui seraient présents et inscrits, on pourrait peut-être, et je pense même pratiquement certain, gagner sur le coût à la journée. Et donc faire le pari inverse. Je vous demande l'année prochaine, mais je vous l'avais dit aussi dans mon propos de départ, que le budget 2022, il faudra qu'il soit juste social et humain. Voilà.

Monsieur le Président :

C'est enregistré au PV. Il y avait une intervention de Madame Mazure ?

Madame MAZURE :

Oui, c'est à peu près la même intervention.

En fait, nous, on demande d'appliquer le même tarif pour les autres séjours de juillet et août, parce que là, il y a une sacrée différence quand même, de moitié. Donc, pourquoi ne pas faire participer les familles, la même participation ?

Monsieur le Président :

Là, vraiment l'idée, c'est comme ça que je l'avais présenté à la fin du conseil municipal et c'est ce qui avait été discuté à l'époque.

Et on voit avec les chiffres, je n'ai pas les derniers pointages, mais je pense que pour les autres sessions, on est plutôt à 25 enfants inscrits pour l'instant, que là vous voyez, on est à 42, alors que c'est parti plus tard. Oui, Monsieur Michon, vous avez...

Monsieur MICHON :

Pour compléter, quand même. Je trouve extraordinaire l'intervention de monsieur Bachiri aujourd'hui.

C'est une discussion qu'on a eue à un précédent conseil municipal pour qu'on ajuste, parce qu'on regardera, parce que pour le camp d'Ardèche, on avait fait tout de suite la remarque en disant qu'il y a des différences de prix, est-ce qu'on ne peut pas aligner, on nous a fait les grandes explications en nous disant : "Non", et aujourd'hui, on a l'argumentation inverse.

Moi, ça ne me semble pas possible. Il y a trois séjours à Malbuisson, qui est notre colonie, dont on maîtrise, etc., on va faire deux... Comme le dit madame Mazure, il va y avoir deux sessions à 160 euros. Je parle du premier tarif, il y a les autres, derrière, qui s'ajoutent, et une session à 80 euros. C'est incompréhensible. Ce n'est pas possible.

Monsieur le Président :

Vous étiez là à la réunion où on a discuté avec les directeurs d'école, etc. On a pris cette décision. L'idée, c'était de trouver une compensation, à la limite, presque, on aurait pu faire même encore moins cher. L'idée, c'était de, ça ne remplacera jamais une classe de neige à Malbuisson, ce tarif-là. Cette session-là, c'est en été, ce n'est pas hiver.

Monsieur MICHON :

La classe de neige à Malbuisson, elle n'est pas à 80 euros.

Monsieur le Président :

Pardon ?

Monsieur MICHON :

Elle n'est pas à 80 euros, la classe de neige.

Monsieur le Président :

Non.

Monsieur MICHON :

Alors qu'il y ait un effort à faire, je suis d'accord, mais moi, je demande, j'insiste, il n'y a rien de trop tard. Il n'y a rien de trop tard. Moi, j'insiste pour qu'on examine, comme on l'a demandé, que les trois sessions aient le même prix à 80 euros.

Monsieur le Président :

Ça, je ne vais pas y donner suite, ce n'est pas...

Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas de commentaire là-dessus, on va rester sur ce tarif-là.

Monsieur MASCARTE :

Vous continuez, vous continuez, vous allez dire que je vous en veux aujourd'hui, mais je continue à marcher seul.

Parce que, qu'est ce qui se passe ? Non, je ne prends même pas la peine de dire :

"Je vais en parler", c'est-à-dire avec mon groupe. Pour vous l'évoquer, c'est-à-dire a posteriori, vous dites :

"Ben non, voilà". Écoutez, c'est quand même navrant, on va dire pour les jeunes de Waziers et pour leurs parents.

Monsieur le Président :

Avec le groupe, on en avait suffisamment discuté avant pour que je puisse vous répondre comme ça, et y compris avec les personnes à qui on a des difficultés aujourd'hui.

Sur ce point-là, je vous réponds comme ça. Sur le reste...

Monsieur MASCARTE :

Apparemment, vous n'avez pas convaincu tout le monde, étant donné que monsieur Bachiri vous dit qu'il faut y penser pour l'année prochaine. Donc c'est que vous n'avez pas convaincu tout le monde.

Monsieur le Président :

On parle des classes de neige, on ne parle pas des tarifs ici. Ce que monsieur Michon demande, c'est de rechanger les tarifs des premières sessions de juillet et août, ce qu'on ne va pas changer.

Il y a une communication qui a été faite, ça a été voté en conseil municipal.

Là, on est vraiment sur la session spéciale CM2.

Monsieur MICHON :

Alors, bien évidemment, on va voter pour. On ne va pas bloquer les choses. Mais on s'expliquera avec la population.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant de passer au vote ? Non ?

Monsieur BACHIRI :

Juste une remarque pour répondre à monsieur Michon. Monsieur Michon, je vous le dis

sincèrement, je n'ai pas bougé les délibérations qui étaient les vôtres l'an passé en termes de tarification. Que ce soit Malbuisson, que ce soit l'Ardèche, je n'ai bougé aucune délibération qui était les vôtres. Je les ai appliquées de la même façon.

La seule remarque que je fais aujourd'hui, monsieur Michon, en cohérence, c'est de dire qu'on a voté cette délibération et je l'assume, le vote qu'on a fait sur ce conseil municipal là.

Je dis simplement qu'aujourd'hui, il y avait, et moi, je n'étais pas à cette réunion-là, je n'étais pas convié puisque je ne faisais pas partie de la commission, à l'époque, il y avait une promesse qui avait été faite, de faire en sorte que ces enfants puissent partir. Je pense que c'est bien d'honorer cette promesse et il fallait faire en sorte qu'il y ait un tarif attractif pour que les gens puissent répondre. Et ça a été le cas.

Ce que je dis simplement, c'est qu'on mesure très vite aujourd'hui, c'est que dans le tarif qui a été annoncé, très vite, on a eu ces 42 personnes qui ont répondu favorablement.

Peut-être que la règle qu'on doit avoir dans le groupe de travail qui peut être le nôtre, qui doit s'ouvrir dessus, c'est peut-être que l'année prochaine, on doit avoir de l'alignement tarifaire sur cette partie-là.

Je ne vais pas remettre en question le vote qui avait été le nôtre du moment où on a validé les tarifs des ACM et des ASH.

Mais monsieur Michon, je vous assure que je n'ai pas touché d'un seul iota vos délibérations sur les quatre dernières années. Elles sont identiques.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur MICHON :

Oui, mais voilà, je peux revenir au débat parce que quelquefois, monsieur Bachiri a beaucoup de mal à comprendre ce que j'explique.

Tout simplement, je veux dire que oui, on peut à un moment donné aussi évoluer. Je fais partie de ceux qui ont le courage de dire : "Bah oui, sur ce côté-là, on n'a peut-être pas été assez loin." Alors, je suis très clair. Ce qui ne veut pas dire que parce qu'on n'est pas allés, dans la précédente mandature, assez loin et qu'il ne faut pas l'être aujourd'hui.

Moi, je pense qu'il est encore possible aujourd'hui de ramener les prix pareils pour tout le groupe, pour les quatre sessions. Et vous verrez que vous allez remplir les deux autres.

Et qu'est-ce qu'il y a de dramatique de dire : "Bon, on a fait l'expérience de la troisième session. Elle montre qu'effectivement, c'est ça qu'il faut faire, alors faisons-le."

Et n'ayons pas une posture politicienne.

Monsieur BACHIRI :

Moi, elle n'est pas politicienne.

Si monsieur Desmons, avec son groupe, remet à délibération au prochain conseil municipal, sur cette grille tarifaire, je vous dis dans les yeux, monsieur Michon, je la vote favorablement, je n'ai aucun problème avec ça.

Monsieur le Président :

Bon, sur le vote ici, de la délibération 14, j'ai l'impression qu'au moins sur ça, on est tous d'accord.

On va passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité, ces tarifs, pour le 16 au 30 août pour les CM2 qui n'ont pas pu aller en classe de neige cette année.

15. Ressources Humaines : Accueil Collectif de Mineurs avec Hébergement: Rémunération du personnel de service pour l'année 2021

Monsieur le Président :

C'est la rémunération des agents polyvalents qui partent lors de la troisième session de Malbuisson.

Il y a deux forfaits journaliers qui sont inscrits, l'un pour les personnes qui ne participent pas à la session début et l'autre pour les personnes qui y participent. Du coup, ils n'ont pas le même nombre de jours sur place. Vous avez les tarifs, c'est à l'écran.

C'est similaire à ce qu'on avait fait au mois de mars.

Monsieur Michon ?

Monsieur MICHON :

Oui, Monsieur le Maire, vous avez communiqué à madame Parnetzki le mode de calcul qui avait valu débat au précédent conseil municipal.

En fait, il s'agit de calculer le nombre de journées de dix heures de travail plus le nombre de journées de huit heures, et le total multiplié par le prix de l'heure du SMIC et le total divisé par le nombre de jours total de travail. C'est ça qui donne la rémunération brute forfaitaire. Effectivement, quand il y a des nombres de jours de dix heures et de huit heures différents, effectivement, on a des prix à la journée après, qui ne sont pas les mêmes.

Alors, pour le séjour de 21 jours du 14/8 au 3/9, pour celles qui partent un peu avant, il n'y a pas de problème, les calculs sont bons.

Pour le séjour, par exemple, de 17 jours, on a un petit problème. Madame Parnetzki a refait le calcul. Il y a 15 jours à dix heures, c'est-à-dire 150 heures, deux jours à huit heures, 16 heures. On a donc un total de 166 heures. 166 heures à 10,25 euros, ça nous donne 1 700,50 euros et 1 700,50 euros divisés par 17 jours, ça nous donne 100,09 euros et non sans 101,29.

Monsieur le Président :

Le compte est bon.

Monsieur MICHON :

Le compte est bon, voilà. On va vérifier.

Monsieur le Président :

On va vérifier ça, alors. Il y a peut-être une autre raison qui l'explique et notre service ressources humaines n'est pas là pour y assister. Donc, de toute façon, on se reverra en conseil municipal avant. Je vous propose qu'on le vote comme ça et qu'il y ait une vérification qui soit faite et qu'on vous fasse une réponse rapide.

Monsieur MICHON :

On a simplement appliqué les explications (inaudible).

Monsieur le Président :

Oui, c'est vrai que madame Parnetzki avait demandé au dernier conseil municipal et que je lui ai fait parvenir il y a quelques jours.

Monsieur MICHON :

Voilà. Donc, effectivement, on le vote sous réserve de la vérification.

Monsieur le Président :

OK. D'autres remarques avant de passer au vote là-dessus ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK. Adopté à l'unanimité, on vérifiera le calcul pour le deuxième.

16. Ressources Humaines: Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

Nous avons ensuite la délibération numéro 16 sur dix postes supplémentaires d'agents polyvalents qui doivent être créés pour répondre à la fois aux besoins de cette troisième session à Malbuisson, de l'ouverture des restaurants pendant les ACM du centre social du mois d'août et du protocole sanitaire.

Je précise que le centre social prend en charge le prix des repas ainsi que les accompagnateurs pendant le midi.

Là, c'est qu'il y a deux restaurants qui vont tourner. Donc on met nos personnels parce qu'ils connaissent les installations.

Donc, l'école Duclos-Lanoy pour les petits et le restaurant Ferry pour les moyens qui seront au centre social et les ados qui seront au stade Allende.

Voilà, donc c'est une délibération complémentaire à ce qui avait été passé pour, notamment, prendre en compte ces trois choses-là, puisqu'il y a aussi le protocole sanitaire, la désinfection, même si là-dessus, peut-être que les choses vont un petit peu rebouger dans les prochains jours. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non ?

On peut passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK. Adopté à l'unanimité. Merci.

17. Ressources Humaines: Mise en place du dispositif du contrat d'engagement éducatif pour les personnels intervenant en accueil collectif de mineurs - création d'emplois non permanents

Monsieur le Président :

Nous avons ensuite le point 17 sur les colonies, rectificatifs au tableau de la délibération prise le 13 mars, la dernière colonne. Il n'y avait pas les heures de réunion pour les colonies qui étaient prises en compte.

Donc les montants, là, sont un peu plus élevés pour en tenir compte.

Ça avait été fait dans tous les autres cas, les journées avec restauration, journées avec bivouac, journées avec nuitées, 1er et 2e campings, c'était bon, mais pas la dernière colonne sur les colonies. Il y avait une erreur dans le mode de calcul.

Donc, cette délibération vient annuler et remplacer sur cette colonne-là.

Pas de remarque, on peut passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité. Merci.

18. Ressources Humaines: Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-1-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

C'est à nouveau des ressources humaines, mais on quitte les ACM.

Là c'est la création, enfin c'est un poste d'éducateur sportif pour prolonger le contrat actuel de monsieur Walid Sidhoum, pour le citer.

Un poste d'une durée plus longue pourrait être créé pour la fin d'année en fonction de la réussite au concours de l'agent, voilà. Sans rentrer trop dans les détails, qu'il essaie d'avoir depuis quelque temps.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

On peut passer au vote ? Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

OK. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Le point 19, c'est pour renforcer les équipes de la piscine.

Monsieur BACHIRI :

Pardon, j'avais une remarque, en fait, à faire sur ce point-là puisqu'on parle de Walid Sidhoum. Effectivement, ce qui serait beaucoup plus simple malgré tout, c'est qu'il ait son concours, mais n'empêche qu'à un moment donné, on peut peut-être se poser la question que si demain il ne l'avait pas, de par le formateur qui est Olivier Mazure et quand on voit la façon où les ETAPS se travaillent. Et aujourd'hui, Walid Sidhoum si on lui donne une responsabilité pour partir en Ardèche, je pense aussi qu'il faut peut-être porter un regard beaucoup plus large.

S'il n'a pas son concours et pour autant, il a quand même l'expérience qui ne s'obtient pas sur un concours, c'est un travail de terrain.

Je vous demande quand même regarder la globalité du projet en tant que tel. Idéalement, idéalement s'il a son concours et tant mieux, mais s'il ne l'avait pas, ce serait quand même dramatique de se séparer d'une compétence forte comme celle-ci.

Monsieur le Président :

Il n'est pas question de se séparer de lui. D'ailleurs, je le reçois vendredi après-midi à 14 heures 30. Je ferai le point avec lui à ce moment-là.

19. Ressources Humaines: Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-1-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

Je commence à parler de la piscine. C'est pour pallier les absences dues aux congés annuels des agents, les agents qui prennent leurs vacances en juillet et en août.

Il est créé un poste d'éducateur sportif BNSSA à temps complet pour une durée de deux mois. Donc voilà, c'est cette délibération.

Je vais en profiter, parce que ça va donner des éléments complémentaires, à répondre à la question de madame Poulain qui était : "Dans quel délai la piscine rouvrira-t-elle ?"

Ça va répondre également à ce qui a été dit tout à l'heure.

Honnêtement, ce soir, on n'a pas de certitude. On fait le maximum pour qu'elle ouvre le plus proche possible de la rentrée scolaire. Ça risque franchement plutôt d'être octobre, vu comme les choses s'annoncent. Mais il y a une réunion entre les experts et des conseillers, s'ils y étaient, le 12 mai.

La pièce avec le plus de délai avait été commandée en avril, c'est la CTA, la Centrale de traitement d'air, elle coûte 37 000 euros et il faut huit semaines pour l'acheminer. Et son installation est prévue la semaine 30, donc, fin juillet.

Les autres pièces, c'est deux à quatre semaines de délai. Mais avec le problème du mois de juillet et août, où les prestataires vont peut-être être moins disponibles, on n'a pas de certitude. C'est pour ça qu'on fait tout pour que ça rouvre en septembre pour la rentrée. Mais on n'a pas de certitude absolue pour ça.

Comme ça a été indiqué tout à l'heure, on a loué une piscine extérieure chauffée.

Ça avait été déjà envisagé il y a quelques mois ou quelques semaines si on était dans ce cas-là, pour juillet et août.

Elle fait un petit peu moins que ce qui a été dit. Elle fait, a priori en surface, vraiment pour nager, dix mètres sur cinq. Mais en fait, elle a un empattement de 17 mètres sur sept parce qu'il y a des espèces de barres, etc. pour la tenir. Ce n'est pas très grand. Donc ça ne sera pas des très grands groupes. De toute façon en mode de Covid, c'est peut-être une bonne solution, et il y a effectivement des petites piscines au centre Duclos et qui nécessitent, d'ailleurs aussi, du coup, dès que ça va servir pour les tout petits et les petits là-bas, qu'il y ait une surveillance qui soit faite. C'est aussi pour ça qu'il y a ce besoin d'un BNSSA.

Voilà. Est-ce qu'il y a des questions supplémentaires là-dessus ?

Monsieur BACHIRI :

Une remarque, en fait, là-dessus.

Effectivement, on a bien conscience puisque monsieur Moreaux, tout à l'heure, me reprochait d'avoir été présent à ce rendez-vous de la piscine.

Je voudrais quand même rappeler à monsieur Moreaux que nous sommes des élus à part entière et que notre place est toujours au bon endroit quand il faut défendre l'intérêt des Waziérois. Donc, comptez sur moi là-dessus.

La deuxième remarque, j'aurais bien voulu et j'aurais bien aimé, parce que pour le coup, vous, monsieur Moreaux, vous êtes venu dans votre qualité de conseiller et c'était votre droit comme le mien, le plus total. Vous n'étiez pas encore adjoint, vous aviez la primeur, moi, je ne l'avais pas, d'accord ?

Par contre, monsieur Zaïr qui était à mes côtés, lui, est venu pour suivre ce travail qui avait été commencé parce que pour nous, il était extrêmement important que cette piscine puisse au moins repartir en septembre, parce qu'il y a un enjeu pour nos écoles extrêmement fort.

Ce qu'on doit retenir surtout, c'est que cette piscine va rester ouverte. C'est malgré tout un scoop, ce n'est quand même pas rien. D'accord ? Donc, c'est plutôt une bonne nouvelle pour nous, pour les Waziérois et dans cette défense d'ADN qui est le nôtre.

Et d'ailleurs, le document de l'ACPR, Monsieur Desmons, c'est quand même un document qui a été signé par monsieur Zaïr, il y a pratiquement trois semaines et demi.

Ça veut dire que si on met, vous voyez, ça a été commandé il y a une semaine. Le document a été, je sais, dans le parapheur de monsieur Salvator il y a une semaine pour arriver chez vous. Trois semaines entre le service technique et votre bureau, ça fait loin !

Monsieur le Président :

Non, vous êtes mal renseigné.

Monsieur BACHIRI :

Ah ben, non.

Monsieur le Président :

Il a été signé le 30 avril.

Par contre, il est parti pour qu'il y ait une précommande qui soit faite de l'autre côté. On attendait le 12 mai pour vérifier qu'il n'y avait pas de problème avec les experts et Groupama notamment. Et du coup, c'est mercredi qu'on a demandé le paiement, etc. Mais la commande était partie pour que le délai coure à partir du 30 avril.

Monsieur BACHIRI :

Oui, mais ce que je veux dire par là, Monsieur Desmons, c'est qu'après qu'on s'est débarrassé de nous, quand on a voté le budget, on avait réservé, on avait eu une réserve de 200 000 euros. On s'était mis d'accord pour enclencher les travaux de cette piscine. On avait enclenché les travaux.

Et aujourd'hui, monsieur Zaïr, je lui laisserai la parole parce qu'il va pouvoir répondre là-dessus. Les experts sont venus et ils ont été plutôt assez rassurants sur cette capacité à ce que cette piscine puisse continuer encore quelques années pourvu qu'il y ait des moyens qui soient mis tous les ans.

Donc là-dessus, là aussi, sur cet enjeu qui est celui de la piscine, je vous demande aussi, dans le même esprit, de faire en sorte que l'opposition et nous-mêmes, parce que voilà, on y tient à cette piscine, nous, voilà, on puisse participer à ce groupe de travail.

Ce n'est pas un enjeu bénin, ce n'est pas un sujet qu'il faut mettre de côté. C'est vraiment quelque chose qui est extrêmement important cette piscine de Waziers.

Par contre, je vais rebondir sur une proposition que je vous ai faite parce que, si vous vous souvenez un peu de l'échange qu'on avait eu ensemble, j'avais dit que moi, je ne portais pas la même remarque et la même réflexion que la vôtre sur le fait qu'une piscine qui serait fermée, c'est une économie de 500 000 euros. Ce n'est pas ça qu'on avait promis aux Waziérois.

Je vous ai fait une remarque et je vous avais dit aussi qu'il serait bon, dans votre qualité de maire, de mettre d'autres maires autour d'une table. Et c'était le maire de Roost-Warendin, le maire de Lallaing, la mairesse de Râches et de Flers et celle de Waziers et de Douai, d'accord ? Parce que finalement, il nous manque une piscine communautaire pour que les enfants puissent aller nager.

La piscine, on ne sait pas combien de temps elle va tenir. On ne sait pas. Il y a aujourd'hui une réalité, c'est que cette piscine, avec les finances qui sont les nôtres, on ne pourra pas tout supporter.

Pourquoi on ne met pas... ? Mais je pense que monsieur Michon pourrait le faire en sa qualité d'élu d'opposition et nous-mêmes. Pourquoi on n'irait pas autour d'une table avec monsieur Poiret et discuter ? On n'est pas pressés aujourd'hui, mais mettre en débat deux choses.

Un, on a la possibilité d'offrir un terrain. Ça peut être notre participation au pot commun. Mettons ensemble les autres possibilités pour voir si oui ou non cette réflexion pourrait être bonne.

J'ai pu échanger avec Frédéric Chéreau qui m'a dit :

"Moi, Karim, la piscine de Douai, sous le mandat qu'on devait faire, on ne la fera pas. On ne fera pas cette piscine. On va rediriger nos fonds différemment."

Par contre, il trouve l'idée de discuter pour aller porter une nouvelle piscine sur le nord du Douaisis, pas déconnant dans cette proposition.

Je vous demande aujourd'hui, j'ai essayé d'échanger avec monsieur Michon, l'opposition et les équipes et les personnes autour, de mettre cette idée dans la tête de monsieur Poiret, président de l'Agglo, elle mettra peut-être deux ans, peut-être trois ans, peut-être quatre ans, je n'en sais rien, mais en tout cas, le débat doit être suscité. Parce qu'aujourd'hui, cette piscine, demain très clairement, quand je dis ça, regardez ce qui a été fait sur la piscine d'Hornaing avec le plan de relance, on n'était pas près, je vous l'accorde. Mais aujourd'hui, c'est quand même une piscine qui va coûter, à la charge de la collectivité, 600 000 euros pour 3 millions euros d'investis.

Donc, on peut peut-être travailler dès maintenant à un projet qui engloberait six communes.

Je vous demande, moi, Monsieur Desmons, de solliciter ces maires et monsieur Poiret pour un échange sur cette question-là.

Monsieur le Président :

Je vais répondre et je vais laisser la parole à monsieur Michon.

Effectivement, je préfère largement cette version de l'échange informel qu'on avait eu que la version qui a été expliquée le 24 avril sur la piscine. Là, il y a un peu plus de mise en contexte et des sujets, des pistes de réflexion qu'effectivement, on avait abordées. Et je vais dans votre sens sur ces éléments, il faut qu'on y travaille. C'était le sens de la discussion qu'on avait eue et pas de liquider les choses.

Monsieur Michon.

Monsieur MICHON :

Oui, j'aime bien entendre les interventions qui oublient qu'un certain nombre de choses ont été faites auparavant, que des discussions, des concertations ont eu lieu sur ces questions-là.

Alors, je suis prêt à débattre, mais j'attire quand même l'attention que le fait d'avoir six ou sept communes sur la même piscine va poser des problèmes sur la manière dont nous travaillons ici. C'est-à-dire qu'ici, on travaille dès les maternelles à la piscine et tous nos enfants qui sortent de la primaire savent nager.

Si on a une piscine intercommunale, tous vos enfants, tous les enfants de la ville, ne sortiront pas en sachant nager. Parce que les créneaux seront tels que, voilà. Ou si on veut faire, alors il faudrait une piscine énorme. Et on voit bien que l'Agglo, en matière de piscines, elle a retenu quoi ? Elle a retenu une piscine de loisirs, c'est-à-dire une piscine mixte, une piscine de loisirs surtout pour la mettre en délégation de service public et pour limiter les dépenses. Et qu'en fait, les primaires n'ont pas une place extraordinaire, les primaires, les collégiens et lycéens n'ont pas une place extraordinaire dans la piscine.

Ne faisons pas rêver qu'avec une piscine intercommunale, on arriverait à faire la même chose que ce qu'on fait actuellement avec nos enfants sur Waziers.

C'est tout. Mais je suis pour un débat plus au calme, voilà, et avec surtout ceux qui s'en occupent, qui vous donneront les bonnes explications.

À chaque fois qu'on veut mettre autre chose, il faut retirer sur les scolaires. Il n'y a pas de miracle.

Monsieur le Président :

Sans parler des clubs sportifs qui l'utilisent beaucoup et du coup, dans les autres villes qui pourraient vouloir l'utiliser aussi, tout à fait.

Monsieur MICHON :

Je signale quand même qu'on a notamment le water-polo de Douai qui vient s'entraîner ici parce

qu'il n'y a pas assez de créneaux ailleurs, qu'on a aussi de temps en temps les ballets ou les plongeurs. Il y a des réalités.

Donc, les grandes déclarations, je m'en méfie toujours avant qu'on ait posé les problèmes en termes très concrets.

Monsieur BACHIRI :

Alors moi, Monsieur Michon, ce n'est pas une grande déclaration. C'est juste que je me mets en face de cette piscine qui est la nôtre et cette capacité de demain à faire. On sait que sur ce programme pour lequel nous avons été élus, le gros dossier va être l'école. On ne pourra pas réinvestir sur cette piscine. Mais par contre, il faut, avec toute objectivité, se poser des questions sur les dix prochaines années : quelle va être la piscine de demain à Waziers ?

Mais je le dis aujourd'hui parce qu'il n'y a pas d'enjeu politique à mettre ça. Parce qu'on est à cinq ans de la prochaine élection, sauf si monsieur Desmons nous surprend et qu'il reparte aux urnes. Mais aujourd'hui, pendant cinq ans, on a à travailler sur le Waziers de demain.

Et moi, je dis que si on peut débattre avec les maires qui sont à côté de chez nous pour discuter de cette piscine de demain, faisons-le. Je ne connais pas, je n'ai pas toutes les réponses et vous avez raison. Peut-être que demain, on va être refroidis parce que ce n'est pas possible, parce que.

Mais je sais que, en tout cas, depuis 2002, si je ne m'abuse, 92, pardon, c'est un engagement qui a été pris, non c'est 2002. 2002, un engagement du territoire qui fait que chaque enfant sortant des villes doit savoir nager pour la sixième. C'est ce que je voulais rappeler.

Moi, je dis simplement que quand on parle de la piscine, il y a peut-être un débat qu'on peut mettre sur la table. Peut-être que dans cinq ans, on en reparlera ou dans dix ans. Mais je pense aujourd'hui que si on veut quelque chose en termes d'échanges, je le fais ici. Il n'y a pas d'enjeu politique pour nous aujourd'hui. Je le dis comme ça, c'est tout.

Monsieur MICHON :

Monsieur Bachiri, vous savez que tout est enjeu politique. Vous le savez très bien et vous le maniez très bien, d'ailleurs.

Je préférerais, moi, qu'on ait un débat d'abord à Waziers, sur ce qu'on attend d'une piscine dans notre commune, avant d'aller vers les autres maires.

D'abord nos objectifs, ce qu'on veut faire dans notre ville, avec nos enfants avant d'aller en discussion avec les autres maires. Et vous verrez qu'on aura peut-être une autre discussion.

Monsieur BACHIRI :

Écoutez, en tout cas, moi, votre proposition me va bien si monsieur Desmons vient aux réunions (inaudible) pour discuter, je suis preneur.

Monsieur le Président :

Très bien, c'est noté. On va le faire.

Donc je crois qu'on n'a pas voté finalement sur la question de l'éducateur, le poste d'éducateur sportif, oui, BNSSA pour une durée de deux mois.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Des votes pour ?

OK. Adopté à l'unanimité. Merci.

20. Ressources Humaines: Création de plusieurs emplois permanents lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet (pour les communes ≥ 1000 habitants ou groupements de communes regroupant au moins 15000 habitants) (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-4° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

C'est pour préparer la rentrée de septembre.

On crée 30 postes pour assurer l'accompagnement et la surveillance au restaurant scolaire. Alors, c'est un petit peu différent de ce qui se faisait les années précédentes. Je ne rentre pas dans les détails juridiques, mais c'est l'article 3-3-4. Ils sont créés pour un an à compter du 1er septembre 2021, avec une durée renouvelable par tacite reconduction jusqu'au maximum six ans.

En fait, c'est une annualisation qui se fait sur 12 mois, alors qu'actuellement, ça se faisait sur dix mois. Donc, ça fait un horaire hebdomadaire de 6h16 et 11 semaines d'ARTT et cinq semaines de congés annuels qui doivent être déterminées au début du contrat.

En cas de maladie, que ce soit sur l'un ou sur l'autre, ça n'aura pas le même impact.

Voilà, donc c'est pour préparer la rentrée, pouvoir faire commencer les entretiens de recrutement, etc. au mois de juin, ça aurait fait un peu tard parce qu'il y aura moins de monde au mois d'août pour faire les entretiens.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Madame Poulain ?

Madame POULAIN :

J'avais une question, donc vous confirmez, c'est bien un travail annualisé, ce ne sont pas des personnes qu'on va recruter pour travailler six heures par semaine ?

Monsieur le Président :

C'est ça, c'est annualisé sur 6h16. Mais effectivement, ça reste sur des contrats de petite durée malgré tout. Ce qui est quelque chose sur lequel on travaille pour réduire progressivement le nombre de ces contrats-là.

Après, là, ça ouvre 30 postes, mais ce qu'on essaie de faire, c'est de prendre dans les titulaires, les contractuels qui font déjà des heures importantes, qui sont sur du 26-28 heures, d'aller faire ces heures-là.

Mais il y a quand même des cas où, pour l'instant, on n'arrive pas à trouver d'autres solutions que de faire un recrutement spécifique midi et donc, c'est sur des petites durées.

Madame POULAIN :

Alors je suis quand même surprise par le nombre d'emplois permanents créés, 30, et le nombre d'heures et qu'il n'y ait pas eu ce travail de rationalisation qui a été fait avant.

Je voudrais rappeler, on se base sur les mêmes éléments, c'est-à-dire les conclusions de l'audit que vous avez diligenté par le cabinet Fraquet Petit.

Je regrette qu'on recoure toujours à ces CDD précaires au lieu de rationaliser les emplois, au lieu d'essayer de faire de l'emploi durable et pérenne.

Je pense qu'il y aurait matière, même, à ouvrir des postes permanents à la titularisation.

Donc, on aurait aimé que cette discussion-là puisse être ouverte.

Est-ce que vous le pensez possible, étant donné que, si j'ai bien lu la délibération, la création des

postes à compter du 1er septembre, est-ce que vous pensez qu'il y a une possibilité de travailler sur une autre proposition pour proposer des emplois pérennes ou des contrats avec un volume d'heures plus important pour éviter la précarisation de ces emplois ?
Et du coup, on pourrait éventuellement le revoter en juin.

Monsieur le Président :

Comme je le disais pour la rentrée de septembre, on essaie de le faire au maximum. Donc là, c'est une espèce de sécurité. On va essayer d'en utiliser le moins possible. Peut-être qu'il n'en faudra que 15, peut-être qu'il en faudra 20.

Je vous dis clairement aujourd'hui, non, on n'aura pas le temps de faire une autre délibération au mois de juin pour cette rentrée-là.

Par contre, c'est un travail de longue haleine sur lequel on travaille. Effectivement, c'est quelque chose qui a été identifié. Ça rejoint l'histoire de la prime de précarité, même si là, on est sur 12 mois, donc on n'est pas concernés. Mais on est bien conscients que c'est un sujet d'amélioration. Mais pour cette rentrée-là, on prend cette délibération-là.

Madame POULAIN :

Et une dernière question, est-ce qu'on va avoir un retour, en conseil municipal, de ces travaux pour qu'on puisse voir comment ça évolue ?

Parce que le cabinet a rendu son audit en février, on est déjà en mai, et on continue à prendre des délibérations comme celle-là.

Monsieur le Président :

Il y aura un travail de rendu à un moment donné sur un point de situation par rapport aux éléments d'amélioration qui étaient proposés dans cet audit. Je ne sais pas encore vous dire sous quelle forme pour le moment ni dans quel délai. Mais je note le point.

Je précise que madame Parnetzki nous a rejoints, qui n'a plus besoin d'utiliser, monsieur Verez n'utilise plus le pouvoir de madame Parnetzki.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques avant de passer au vote sur cette délibération ?

Monsieur Michon, pardon, je n'avais pas vu.

Monsieur MICHON :

Je ne veux pas rentrer dans un débat comme ça parce que c'est quelque chose de très compliqué, parce qu'on doit faire face à, quelquefois, des urgences et les moyens ne sont pas énormes dans la fonction publique pour y répondre sur des emplois pérennes. On peut se trouver, du jour au lendemain, à devoir remplacer cinq ou six ou sept personnes. Et quelquefois, même les gens eux-mêmes ne sont pas demandeurs de plus d'heures, parce qu'ils travaillent déjà ailleurs ou alors ils ont des obligations familiales, et ces quelques heures leur permettent une amélioration. Il y a des demandes.

C'est pour ça qu'on a, nous, un peu ralenti sur cette réflexion.

Par contre, vous avez invoqué l'audit et les perspectives qu'elle donnait. Je pense que là aussi, à un moment donné, il serait intéressant qu'on ait un retour et qu'on puisse en discuter. Merci.

Monsieur le Président :

Je n'ai rien à rajouter à ce que vous venez dire, effectivement.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions ? Monsieur Mascarte.

Monsieur MASCARTE :

Pardon, concernant l'audit, justement, il avait été mandaté, si je ne me trompe pas, pour le mois de septembre octobre.

Nous sommes quand même maintenant au mois de mai, vous avez donc eu des résultats assez rapidement, je suppose.

Vos résultats de l'audit, vous les tenez depuis quand exactement ?

Monsieur le Président :

Je pense qu'on a eu le rapport finalisé fin janvier, début février ou fin janvier, quelque chose comme ça.

Monsieur MASCARTE :

Vous voyez, quatre mois après, on n'est pas encore au courant. On continue à marcher.

Monsieur le Président :

Mais c'est vraiment un outil qu'on utilise au niveau des services pour améliorer les choses.

Moi, je n'ai pas voulu en faire un outil politique pour dire : "Ça, ça ne va pas, ça, ça ne va pas", etc. Parce qu'il y a aussi des situations très personnelles qui sont mises en avant là-dedans, donc...

Monsieur MASCARTE :

Si je ne me trompe pas, l'audit était à la fois financier et RH, donc on peut être au courant de tout le résultat de cet audit.

Je crois qu'on est tous à même, c'est-à-dire, à le demander.

Pourquoi vous le conservez et pourquoi ne pas en faire part, c'est-à-dire au reste du conseil municipal, je suis désolé.

Vous l'avez demandé, vous l'avez eu, vous le consultez et vous l'utilisez. Mais essayez de nous en parler.

Personne n'est au courant des résultats de l'audit.

Vous voyez, aujourd'hui, je vais vous répéter, vous marchez vraiment seul.

Madame FRASCA :

C'est vrai, c'est vrai, Monsieur Mascarte, monsieur le Maire a présenté l'audit à toute son équipe. Et je reconnais que vous, quand vous dites toute, ah si, on était tous présents quand il l'a présenté, non ? Il n'y avait que le bureau ?

Monsieur le Président :

On va réfléchir. On va réfléchir à un format, encore une fois, de restitution.

L'idée, moi, c'est que je ne voulais pas m'en servir comme un outil politique en conseil municipal.

Mais on va trouver un format pour...

Monsieur MASCARTE :

Écoutez Monsieur Desmons, lorsqu'on demande un audit, c'est pour avoir des résultats.

C'est pour avoir une orientation budgétaire de ce qu'on va faire sur les années à venir, aussi bien financièrement qu'humainement parlant.

Donc, on ne va pas se voiler la face. Commentez ces résultats.

Monsieur BAHIRI :
Monsieur Desmons.

Monsieur le Président :
Monsieur Bachiri.

Monsieur BACHIRI :

Moi, je n'ai pas été invité à une réunion concernant cet audit.

Je n'ai pas été, je n'ai jamais vu cet audit.

Je le dis tranquillement devant vous, je n'étais pas à la réunion, là, et je n'ai pas eu les résultats de l'audit.

La seule chose que j'ai demandée à monsieur Desmons, et vous étiez là, c'est que cet audit soit produit. Ça, je vous l'ai demandé.

Mais moi, Karim Bachiri, je peux vous dire que je n'ai pas eu ce document entre mes mains et je n'ai... Alors, je savais qu'il y a un audit de fait. Attention, je ne dis pas que l'audit, je n'avais pas connaissance que cet audit avait été lancé.

Mais Monsieur Desmons, je n'ai pas été en copie de cet audit. Je ne l'ai pas eu et je n'ai pas assisté à une réunion où Karim Bachiri a pu avoir le déroulé de l'audit. Je n'étais pas présent à cette réunion.

Monsieur le Président :

Voilà, vous n'étiez pas présent, mais vous étiez invité. Le bureau municipal entier y a eu accès. Il y a eu deux personnes en visio et vous n'étiez pas là ce soir-là, mais en tout cas, le document a été transmis.

Monsieur BACHIRI :

D'accord, mais je veux dire que peut-être que je n'étais pas présent, et les absents ont toujours tort.

Mais en tant que tel, je n'ai pas eu de rattrapage sur le document et je n'ai pas eu le document. C'est tout.

Monsieur MASCARTE :

Si je ne me trompe pas, de notre temps, au règlement intérieur, je crois qu'il était inscrit que normalement, il y a toujours un compte rendu, c'est-à-dire le bureau municipal qui a envoyé, c'est-à-dire à tout le monde, aussi bien aux présents qu'aux absents.

Monsieur le Président :

Le bureau municipal n'est pas réglementé par le règlement intérieur du conseil municipal. On peut faire comme on le souhaite.

Alors, est-ce que j'ai bien noté ce point sur l'audit ?

Oui, madame Poulain ?

Madame POULAIN :

Juste pour préciser que sur la restitution, les conseillers municipaux de la majorité n'étaient pas conviés et n'ont pas eu l'information par les membres du cabinet.

Monsieur le Président :

Alors sur ce point 20, est-ce qu'on peut passer au vote ?

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Qui est pour ?
OK. C'est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Le point 21, c'est sur l'école de musique. Là aussi, on a eu une question de madame Poulain : "Quelle est la liste des cours dispensés à l'école de musique, type et volume d'heures ? Combien d'enfants sont inscrits pour 2020 et 2021 par spécialité, en distinguant Wazierois, non Waziérois, enfants et adultes ?"
Là, je vais laisser la parole à monsieur Dogimont pour y répondre. Et puis après, on reviendra sur les délibérations.

Monsieur DOGIMONT :

Je vais répondre à l'ensemble des questions.

En cours collectif :

On a en éveil deux niveaux de 45 minutes.

Une formation musicale avec huit niveaux d'enfants de 1 heure 45 comprenant le chant choral pour les deux premières années, quatre niveaux adultes de 45 minutes.

Atelier et ensemble :

On a deux classes d'orchestre de 45 minutes, un ensemble de jazz d'une heure, un atelier guitariste de 45 minutes, deux ateliers musique actuelle de 45 minutes, une chorale adultes de deux heures, l'harmonie deux heures.

En cours individuels d'instruments, je pourrais fournir les feuilles si tu le souhaites Ophélie, en cours individuels d'instruments :

En flûte, on a neuf heures 30, clarinette, saxo, 20 heures, hautbois une heure 30, trompettes neuf heures, cors quatre heures, trombone 4 heures 30, tuba quatre heures, contrebasse 2 heures 30, percussions 5 heures, piano 12 heures, guitare 13 heures. Et on a 7 heures pour madame Pruvost une intervention scolaire.

Et si on part sur les inscriptions, qui étaient aussi une question :

On avait 45 nouvelles inscriptions en 2019-2020.

On a eu 35 nouvelles inscriptions en 2020-2021, comparées aux autres écoles qui avaient à peine 50 % de réinscription, on a limité la casse en n'ayant que dix inscriptions nouvelles en moins, sur un total de 185 inscrits à l'Espace culturel.

Au niveau des enfants, je vais juste donner les chiffres pour l'inscription. On a 33 enfants, 2 adultes, 21 Waziérois, 14 extérieurs.

Pour le détail, c'est 3 en flûte, un en saxophone, un en tuba, un en percussion, 5 en guitare, 5 en piano, un en contrebasse, 14 en éveil et 4 en ateliers divers.

Ça, c'est pour les nouvelles inscriptions.

Pour le total, on a 70 % d'enfants, 30 % en gros, ça fait 56 adultes, 116 Wazierois, 69 extérieurs,

pour 10 flûtes, 3 hautbois, 13 clarinettes, 19 saxophones, 15 trompettes, 6 cors, 7 trombones, 7 tubas, 8 percussions, 24 en guitare, 25 pianos, 3 contrebasses, 23 en éveil, 8 en ateliers divers.

Et au niveau de la chorale municipale, on est à peu près à 15/15 au niveau des personnes. Il y a 30 personnes à peu près à la chorale, c'est moite-moite au niveau extérieur et Waziérois.

Et pour l'harmonie municipale, on est à 30/30 à peu près. On est à 30 extérieurs et 30 Waziérois.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des questions suite à cette présentation ?

Madame POULAIN :

Je voulais juste remercier pour tous les chiffres et surtout de bien avoir voulu nous les fournir sur papier libre.

Merci beaucoup.

21. Ressources Humaines : Création d'une activité accessoire à l'école de musique

Monsieur le Président :

Du coup, la délibération numéro 21, c'est sur le piano, c'est le professeur de piano, il faut augmenter le nombre d'heures. Année scolaire 2020-2021, 6 heures 30 et là, du coup, il faut passer à 7 heures 30 au 1er septembre 2021 pour un an renouvelable.

Donc voilà, c'est la délibération 21.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? On peut passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK. Adoptée à l'unanimité.

22. Ressources Humaines: Création d'une activité accessoire à l'école de musique

23. Ressources Humaines : Création d'une activité accessoire à l'école de musique

24. Ressources Humaines : Création d'une activité accessoire à l'école de musique

Monsieur le Président :

La suivante, c'est la 22. Il y a trois délibérations pour trois professeurs de musique : le piano jazz pour la 22, 23 pour la trompette et 24 pour la guitare classique.

C'est une activité accessoire, c'est-à-dire qu'ils exercent une autre activité professionnelle, mais ils sont autorisés à travailler à Waziers, mais il faut repasser une délibération. Et c'est habituel.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

On peut passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité. Alors, le point suivant.

Pardon, du coup, on est d'accord sur les trois ou vous voulez qu'on fasse un vote différent ? C'est bon ?

Donc sur les trois, on est bon, OK. 22, 23, 24, adoptées à l'unanimité.

25. Intercommunalité : Transfert de la compétence PLU

Monsieur le Président :

Donc, on avait déjà délibéré le 5 novembre, mais comme il y a un délai qui a été accordé, il faut qu'on se prononce de nouveau.

Donc, je ne pense pas que le conseil municipal ait changé d'avis sur le sujet.

On s'était prononcé contre à l'unanimité à l'époque.

Est-ce qu'il y a des questions avant de passer au vote, non ?

Qui est contre ?

OK, bon, personne ne s'abstient, personne n'est pour.

Donc même vote que le 5 novembre.

26. Finances : Délibération d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2021

Monsieur le Président :

On a le point 26, c'est la consultation pour l'emprunt de 585 000 euros qui a été présentée au DOB, c'est l'Agence France locale.

On a eu les derniers chiffres avant-hier, donc on l'avait. On se doutait, mais on a déjà mis dans le dossier du conseil municipal cette garantie qu'il faut passer quand on passe par l'Agence France locale. Ce sont eux qui sont les moins chers.

On est, si on valide les choses, demain, on sera à 0,42 %, mais ça, on en reparlera au prochain conseil, pour dix ans, chez l'Agence France locale. Alors qu'à La Banque Postale, on est à 0,48, au Crédit Agricole à 0,50 et à la Caisse d'épargne à 0,59.

Pour pouvoir, le moment venu, contracter cet emprunt, il faut délibérer cette demande de garantie qui est à la hauteur de ce qu'on pourrait emprunter dans l'année.

Monsieur Mascarte a une remarque.

Monsieur MASCARTE :

Oui, une intervention, Monsieur Desmons.

Donc, je me souviens, il y a de ça quelques années, lorsque nous avons adhéré à l'Agence France locale, vous tiquiez un petit peu par rapport à l'adhésion, c'est 75 000 euros, on avait payé en trois fois, trois fois 25 000 euros, ce qu'on peut dire aujourd'hui, et ce, depuis les deux derniers emprunts, on avait fait des emprunts de 300 000 euros, on avait eu un taux, c'est-à-dire très flatteur également.

Aujourd'hui, vous avez un taux plus que flatteur.

Et quand vous faites le calcul, c'est-à-dire sur les durées par rapport à ces emprunts, je suis persuadé que ces frais, on va dire d'adhésion, sont très largement récupérés. Voilà, donc je voulais simplement vous dire aujourd'hui, vous profitez, on va dire, de quelque chose qui a été mis en place où vous n'étiez, à l'époque, pas du tout d'accord.

Monsieur le Président :

Oui, je suis d'accord. Effectivement, on n'était pas, à l'époque, d'accord, et on voit maintenant l'intérêt de ce dispositif, moi, je le vois, en tout cas, à titre personnel.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote, non ?

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

27. Finances : Remboursement de frais

Monsieur le Président :

Ensuite, c'est un petit remboursement de frais.

Quand je suis allé signer l'acte d'achat pour acheter le local de la place Bordeu, le 22 avril, je n'ai pas pris le badge télépéage. Je n'avais jamais pris l'autoroute avec le véhicule de la mairie et donc j'ai payé personnellement 60,90 euros.

Et je vous demande si vous êtes d'accord pour que je puisse être remboursé par la Ville pour ce déplacement et ces frais que j'ai dû engager.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK, merci. Adopté à l'unanimité.

28. Finances : Subventions aux associations sportives

Monsieur le Président :

Vous avez le document.

On part sur un principe, ça, je l'avais expliqué, je pense, au budget. Je l'avais expliqué au budget, je pense que tout le monde l'a compris.

C'est d'éviter des problèmes de trésorerie que pourraient avoir certaines associations.

On active dès le mois de mai, ici, ce financement à 50 % de la subvention en se basant de nouveau sur 2019 pour qu'ils aient, tout de suite, un petit peu de liquidité pour préparer le retour des bénévoles, le retour de la rentrée et ça sera en plus des éléments qui auront lieu à la fameuse réunion de demain dont on a parlé tout à l'heure.

Le tableau est à l'écran.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions. Madame Parnetzki ?

Madame PARNETZKI :

Bonjour à tous. Excusez-moi pour mon retard, mais j'étais en réunion à la SMTD.

Vous proposez de verser aux associations sportives un acompte de 50 % du montant de leur subvention provisionnelle 2021, basé sur l'année 2019.

Mais qu'en est-il des 25 % qui n'ont pas été versés l'année dernière, ainsi que la prise en compte de l'effectif des enfants de la GEA, deux points que vous vous étiez engagé à examiner ?

Certaines associations sportives ont poursuivi les entraînements en plein air avec des enfants et sont actuellement en difficulté pour payer leurs encadrants.

Est-ce que vous pouvez me répondre ? Merci.

Monsieur le Président :

Alors sur la GEA, effectivement, il y avait une différence sur la GEA entre le formulaire et le dossier. Ça, ça avait été examiné, il n'y a pas de souci. Pour moi, c'est résolu. En tout cas, ça doit l'être, si ça ne l'est pas. Ça ne l'est pas, visiblement, Madame Mazure, ça ne l'est pas ? OK. On va faire ce qu'il faut pour le corriger.

Sur les 25 % restants et comme je l'avais expliqué, en fait, les associations, elles ont eu 95 % de la subvention qu'elles auraient dû avoir avec les effectifs de 2020.

Donc, ce qu'on avait donné, c'était 75 % de 2019 qui correspondent à 94 % de 2020 pour la plupart, pour la moitié des associations, elles étaient gagnantes par rapport à l'effectif concerné.

Par contre, ce qu'on a expliqué au budget quand on a voté les subventions la dernière fois, c'est qu'on a provisionné ces 25 % l'année dernière et les 25 % cette année également pour avoir une enveloppe pour vraiment les aider. Et là, on est en train de regarder, et c'est aussi une des raisons de cette réunion demain, c'est qu'elles puissent aussi, pas forcément devant toutes les autres associations, mais qu'on prenne le dialogue pour voir la situation réelle et, ce que j'avais expliqué, c'est qu'on va engager des frais sur ce guide, sur le forum, etc. Il y a beaucoup d'associations, on se rend compte qu'elles n'ont pas de problèmes de trésorerie, elles ont plus un problème de recrutement de bénévoles et d'aides comme ça.

Donc, parmi les choses qui avaient été annoncées ici, tout le monde était au courant.

Enfin, je pense que, par exemple, les véhicules neuf places, on les mettra à disposition à la rentrée et que cette année, ils ne les paieraient pas, par exemple.

Donc ils vont s'y retrouver aussi de cette façon-là. Mais voilà, on regarde. Pour moi, on n'est pas sortis de la crise sanitaire, on n'est pas repartis complètement.

On a mis cette enveloppe au budget, on les aide cette année, tout de suite, en versant les 50 % initiaux et on va regarder ça attentivement avec les élus qui s'occupent du sport.

Madame PARNETZKI :

Les neuf places, ça sera toujours gratuit pour les associations ?

Monsieur le Président :

Il faut qu'on en discute pour 2021.

Pour 2021, oui. Pour après, on pense que, peut-être après une utilisation par an pour les petites assos, ça avait été évoqué.

C'était de dire, à l'Agglo c'était une centaine d'euros par week-end, de refacturer 50 euros pour le week-end, ça défie quand même toute concurrence.

Ça permet aussi de rentrer dans une logique de responsabilisation parce qu'on va demander une caution, etc.

Ça va vraiment tourner. Donc, il faut qu'on soit irréprochable, ce soit bien cadré pour qu'on n'ait pas de... que le service fonctionne bien et qu'il soit à disposition.

C'est pour ça aussi qu'on a pris quatre véhicules pour que, le même week-end, avoir les quatre véhicules qui servent, normalement, on devrait toujours avoir la possibilité, même pour une toute petite association de parents qui voudra prendre le véhicule, si le foot en a besoin de deux et puis le basket d'un, on devrait quand même réussir à y arriver.

Mais tout ça, on va l'organiser avec un logiciel de gestion de planning d'ailleurs, qui est en cours de déploiement, qui va servir aussi pour les festivités, etc. qui est une des conclusions de l'audit, de mettre un peu plus d'outils pour améliorer le service. Et ça, ça se fait avec le CHSCT, avec le personnel, pour que ça se passe bien.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Monsieur BACHIRI :

Mais, moi, je voudrai faire une remarque, après, je sais que c'est Sébastien, puisque Sébastien et sur la commission sport, qui va intervenir.

Mais par rapport à ces camionnettes, effectivement, on s'est engagés, dans le cadre de la réunion avec les associations que sur 2021, ce serait gratuit. 2022, il faudra en discuter, en échanger pour apporter une aide et un soutien, mais sur quelle forme, je pense qu'il faudra ouvrir le débat. Mais ce que je voudrais dire ce soir, c'est qu'il y a peut-être un autre regard à porter par rapport aux subventions et par rapport à, notamment, l'US Mineurs.

L'US Mineurs, c'est un club qui a beaucoup besoin de véhicules pour ses déplacements, ils font

des allers-retours assez lointains.

J'attire votre attention sur le fait que le contrat, c'est moi qui l'ai négocié, donc je peux vous en parler tranquillement là-dessus, c'est un contrat qui va prendre 15 000 kilomètres par an sur quatre ans.

Et si je ne dis pas de bêtise, la valeur de rachat de ce véhicule au bout de quatre ans, 60 000 kilomètres, doit être sensiblement autour de 12 000-13 000 euros.

Moi, ce que je propose, c'est peut-être regarder avec le président de l'US Mineurs, mais pas cette année parce que ça peut être compliqué, mais est-ce qu'on ne pourrait pas regarder, peut-être leur réduire une partie des subventions de tous les ans qui pourrait peut-être en anticipation ? Et quand on lève, finalement, l'option des quatre ans, on est prioritaire pour l'achat du véhicule et l'US Mineurs pourrait avoir un véhicule à 10 000 euros en faisant des efforts pendant quatre ans. C'est une réflexion que je pose, c'est ce que j'avais dit à l'époque, il y a un coup à faire parce qu'on est sûr la location/option d'achat pendant quatre ans et le véhicule aura 60 000 kilomètres, tout est pris en charge en termes de frais. Il y a peut-être aussi une option à lever, peut-être pour nous aussi, je pense aussi que la ville doit se porter peut-être acquéreur parce qu'au bout de 60 000 kilomètres, quand les véhicules sont tout neufs, à lever l'option et si ce n'est pas la ville qui lève l'option, ça peut être une association qui en a fort besoin.

Je dis ça simplement ce soir, peut-être qu'il faut avoir un débat là-dessus avec les associations qui pourraient potentiellement être intéressées. Voilà.

Monsieur le Président :

OK, on aura l'échange avec les associations de toute façon et on aura l'occasion d'en parler avec les élus qui s'occupent du sport.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote sur les subventions aux associations sportives ?

Monsieur CINQUEMANI :

Monsieur Desmons, s'il vous plaît.

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur CINQUEMANI :

Alors, en tant qu'ancien membre de la commission sport, je reste engagé vis-à-vis des associations.

C'est à ce titre que je souhaite vous présenter nos propositions.

Mettre en place une aide de la municipalité de 30 euros par enfant waziérois inscrit sur la base d'une convention avec les associations et pas uniquement sportives.

De bénéficier du plan de relance pour le sport du gouvernement, par ce sport, 100 millions d'euros pour soutenir la reprise de licence dans une association sportive, pour les jeunes de 6 à 16 ans vivant dans des familles défavorisées, quotient familial inférieur ou égal à 600 et des jeunes de 6 à 20 ans en situation de handicap.

Cela concerne 1,8 million de jeunes qui pourront toucher une aide de 50 euros. Nous souhaitons un soutien de la municipalité pour accompagner les demandes des associations.

Ces deux mesures permettront aux associations de récupérer 80 euros par adhérent, sans toucher au budget des associations.

Le plan de relance propose aussi un dispositif pour l'emploi des jeunes dans le milieu associatif sportif.

Nous souhaitons que les associations sportives qui le souhaitent puissent être accompagnées par la municipalité afin de relancer leur activité et de créer de l'emploi chez nos jeunes.

Nous souhaitons qu'un huit pages spécifique soit dédié à la présentation des associations de la ville et distribué en boîte aux lettres, comprenant également une information sur les différents dispositifs d'aide et les interlocuteurs dédiés en mairie.

Nous attendons, bien sûr, la mise en place du guide des associations et du forum des associations. Nous aimerions que la préparation de cet événement soit anticipée et la publicité faite en amont afin de permettre la venue du plus grand nombre de personnes.

Par ailleurs, un courrier avait été adressé au président de l'agglomération, sur les aides possibles de l'Agglo pour la reprise des activités sportives, avez-vous eu un retour ?

Monsieur le Président :

Non, je n'ai pas eu de retour. Il ne s'est pas positionné là-dessus.

Monsieur CINQUEMANI :

Alors du coup, Monsieur le Maire, je vous invite à rédiger un nouveau courrier au président de l'Agglo, cosigné par nos trois élus communautaires waziérois, monsieur Michon, madame Charlet et monsieur Bachiri, s'ils l'acceptent, s'ils le veulent bien.

Ce sera tout. Merci

Monsieur le Président :

On peut essayer.

Sur le huit pages que vous indiquez, comme il va y avoir ce fameux guide des associations, je pense que ça fait doublon, à mon avis, donc il faut voir ce sujet-là.

Du coup, on va regarder les dispositifs que vous évoquez, là, 30 et 50.

J'ai entendu parler d'un dossier qui s'appelle le "Pass sport" qui serait, en plus, à destination en priorité des communes qui sont en QPV donc, du coup, on pourrait peut-être l'expérimenter. J'espérais avoir des détails ces jours-ci pour pouvoir peut-être avancer pour notamment l'indiquer aux associations demain, mais il n'y a rien d'officiel pour l'instant, d'après mes dernières informations d'hier.

Monsieur BACHIRI :

Pardon. Monsieur Desmons. Si, c'est officiel.

Monsieur le Président :

Ah !

Monsieur BACHIRI :

C'est officiel depuis le 23 avril.

Monsieur le Président :

Non, alors.

Monsieur BACHIRI :

Le "Pass sport"...

Monsieur le Président :

Oui, c'est un document de travail.

Monsieur BACHIRI :

Non, ce n'est pas un document de travail. D'ailleurs, si vous écoutez et je sais que vous savez le faire, France Info, ce matin, ça a été porté à la connaissance des personnes.

D'ailleurs, si vous vous souvenez, quand on a eu le débat des associations, je vous avais qu'il fallait attendre un peu parce qu'il y aura forcément un plan qui va sortir. Ce plan est là. Donc aujourd'hui, on parle bien de 50 euros.

Il faut juste accompagner les associations pour pouvoir y prétendre.

Je pense que les associations n'ont pas forcément le temps et les moyens de le faire.

La remarque de Sébastien, c'est de dire : "Mettons les moyens pour que ces associations-là, aujourd'hui, puissent prétendre à cette aide."

C'est 50 euros par enfant. Le coefficient est quand même à 600. Ça veut dire qu'on peut embarquer énormément de monde.

Et les quartiers prioritaires, ce n'est pas sur le "Pass sport" qu'il est retenu, il est retenu sur le dispositif "Sésame". D'accord ? D'où là, par contre, il y a 12 millions d'euros à aller chercher. D'accord ? Ça concerne, du coup, les personnes qui sont d'un quartier prioritaire. En prioritaire, ZAR. Les métiers du sport sont l'animation pour 6000 jeunes. L'animation à Waziers, il y a des gens qui savent le faire, on peut, ici, y prétendre.

Il y a aussi le service civique qui est dans cette délibération-là, qui est aussi un document officiel. Sincèrement, là ce qui (risque de) se poser pour nous, c'est que si on met les moyens de la collectivité au service des associations, et je crois que c'est le rôle des élus que de le faire, être utile à ses habitants, c'est bien cette règle, je pense qu'on peut les aider.

Le huit pages dont vous parle Sébastien, non, ce n'est pas un doublon, Monsieur Desmons, le document que vous voulez porter, c'est un document qui est censé être à destination de toute la population pour savoir ce qu'il se passe.

Ce qu'on vous demande, c'est que très vite, ce document soit distribué dans toutes les boîtes parce que ce qu'il va se passer maintenant, c'est de sauver septembre.

Beaucoup d'associations sportives, les enfants ne reviennent pas.

Donc, tout l'intérêt de ce huit pages qui doit être fait de façon rapide, c'est de porter à la connaissance de chacun, d'abord : quel va être le soutien de la Ville par rapport aux associations ?

Quels sont les moyens qu'ils peuvent prétendre et obtenir ?

Et laisser la possibilité à chaque association, avec son petit droit d'expression qui va bien, mettre en place et valoriser leur association.

La Ville doit mettre les moyens de communication au service de nos habitants.

C'est en ça que ce n'est pas un doublon et c'est en ça que c'est urgent de le proposer très vite.

C'est simplement, là, pour le coup, de la communication rapide envers des gens qui vont souffrir.

On le voit bien, ce qui est train de se passer, c'est qu'il y a des gens qui commencent à décrocher de plus en plus, qui ne vont pas se réinscrire.

Je pense sincèrement que cette année, pour les enfants de Waziers, là, par contre, je suis très clair, je parle bien de nos enfants de Waziers, ils n'ont pas à remettre un euro de leur poche pour se réinscrire vers une activité.

Le courrier dont il vous a parlé, monsieur Cinquemani, je pense qu'il a un intérêt à le porter à la connaissance de monsieur Poiret au niveau de l'Agglo.

Surtout, avec les aides qui sont là aujourd'hui, plus la participation de la collectivité si on est d'accord sur cette somme, on dit 30 euros parce qu'on pense que la moyenne des cotisations dans les clubs de Waziers ou les associations de Waziers, c'est plutôt autour de 80 euros. C'est pour ça qu'on met cette pige-là et l'accompagner par 50 euros.

On doit se saisir de ça. Là aussi, ce n'est pas à chacun, celui qui va tirer sa couverture. C'est comment collectivement, on met ça en place ? Pour que chaque association qui a un lien extraordinaire et fondamental dans notre collectivité, surtout à Waziers, c'est une force.

Il faut les accompagner parce qu'on a besoin d'eux. Et, pendant toutes ces années, ils l'ont bien fait voir. Je crois qu'aujourd'hui, on doit leur envoyer un message fort et on doit les accompagner.

Monsieur le Président :

Je pense que dans l'ensemble, sur le fond, on est tout à fait d'accord.

Monsieur BACHIRI :

Sur la forme, on (inaudible) ?

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les subventions aux associations sportives ?

On peut passer au vote pour débloquer ces 50 premiers pour cent ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? OK, adopté à l'unanimité.

29. Cadeau Fête des mères

Monsieur le Président :

Je laisse la parole à Monsieur Dogimont sur la fête des Mères.

Monsieur DOGIMONT :

Merci.

Pour la fête des Mères, on a prévu des chèques qui auront une valeur de 16 euros pour les mamans, mais à dépenser dans les officines, toujours pour continuer notre soutien sur le commerce local.

On a vite compris que le spectacle habituel n'allait pas pouvoir avoir lieu encore cette année. L'année dernière, ça avait été supprimé et donc on est repartis sur les chèques qui avaient déjà été proposés pour les aînés, mais les adapter pour les mamans.

Donc là, sur une idée de Laurence d'ailleurs pour un soin du corps ou quelque chose vraiment particulièrement pour les mamans. Et donc, c'est pour ça qu'on est parti vers les pharmacies pour leur demander s'ils étaient d'accord pour faire une convention, pour dire que les mamans puissent dépenser ce chèque en parapharmacie pour les divers soins pour elles.

Donc pour le budget, au départ, le budget était de 8 126 euros au niveau de la fête des Mères en 2019, donc on est repartis là-dessus, enfin d'être à peu près au plus proche.

On a 478 mamans qui se sont inscrites. A 16 euros le chèque, ça fait 7 648 euros.

Avec le coût de la création des bons, on obtient un total d'un peu plus de 8 300 euros.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions avant de passer au vote ?

Monsieur Michon ?

Monsieur MICHON :

Oui, bien évidemment, je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Ce qui est dommage, c'est qu'on a été mis devant le fait accompli, mais peut-être qu'on aurait eu aussi, là, des propositions à faire.

Mais il y en a quand même une qui me chagrine, je vous le dis, on passe entre 750 et 800 cadeaux distribués à un peu moins de 500.

La raison est assez simple, c'est que tout se fait par Internet et qu'on a toute une partie de la population qui n'y a pas accès.

Ça va vraiment nous faire réfléchir sur cette question-là parce que...

Monsieur DOGIMONT :

Je suis surpris, par contre, excusez-moi, parce qu'au niveau de ton inscription, il y avait un mois donc beaucoup plus que d'habitude, et comme vous me dites régulièrement, il y a le bouche-à-oreille qui fonctionne à Waziers.

Et donc, le bouche-à-oreille fait que je ne pense pas que les mamans ne sachent pas qu'il y avait des inscriptions en fait sur celles qui étaient potentiellement intéressées.

Monsieur MICHON :

Mais si. Bon, je vous dis que si, il y en a plein qui ne le savent pas.

Monsieur MASCARTE :

Mais moi je crois personnellement que les mamans qui ont 60-75 ans n'ont pas Internet, voilà, point final.

Monsieur MICHON :

On a plein de retours. Si je vous le dis, c'est voilà.

Oui.

Je pourrais aussi avoir une position un peu politicienne, ne rien dire et continuer à les laisser faire.

Monsieur DOGIMONT :

Bien sûr. J'entends bien donc la communication l'année prochaine se fera différemment.

Monsieur MICHON :

J'ai eu aussi les mêmes remarques en ce qui concerne l'inscription pour les ALSH colonies de vacances.

J'ai eu les mêmes remarques.

Il faut passer par Internet, on est convoqué, on revient, etc. Je les ai.

Alors c'est bien, il faut tendre vers ça, je ne suis pas contre, mais il y a toute une éducation à faire, à se rendre compte qu'on a encore une partie de la population qui n'est pas équipée, qui n'est pas au top, il faut de la patience et puis de la pédagogie.

Bien évidemment, on va voter pour, on ne va pas priver les mamans de leur fête des Mères, mais enfin, c'est dommage.

Monsieur DOGIMONT :

Je tiens compte de la remarque pour l'année prochaine.

Monsieur le Président :

Sur le point que vous venez d'évoquer, sur les inscriptions aux ACM, c'était un choix de logiciel qui avait été fait à un moment donné, qui nous pose énormément de problèmes au niveau du personnel qui doit l'utiliser.

Et donc aujourd'hui, normalement la dématérialisation doit nous aider. Et là, ce logiciel nous pose de gros soucis.

Donc on fait le maximum pour dire aux parents de venir en bibliothèque ou ici à l'accueil pour les aider à faire les démarches. Mais c'est vrai que ça nous prend beaucoup plus de temps cette année que ça ne nous prenait les années précédentes.

Monsieur MICHON :

Le choix de logiciel...

Monsieur le Président :

C'est la CAF. Oui, c'est la CAF.

Monsieur MICHON :

... a été fait avec...

Monsieur le Président :

Avec la CAF, je le sais bien.

Monsieur MICHON :

... avec le personnel.

Monsieur le Président :

Oui, avec le personnel et avec la CAF, mais...

Monsieur MICHON :

Voilà, ce n'est pas une invention qu'on a faite comme ça.

Monsieur BACHIRI :

Par contre, pour l'avenir, cette question-là, effectivement, ça a été fait, un choix avec le personnel. Mais sincèrement, à l'époque, je ne sais pas comment ce contrat a été retenu, mais on a énormément de difficultés d'avoir un relais au bout du fil.

Je vois l'accueil, le temps qu'elles prennent pour juste une question quand on valide quelque chose, c'est bloquant de l'autre côté.

Par contre, le service après-vente n'est pas au rendez-vous. I

I ne faut jeter la pierre à personne parce que l'outil est bon, s'il avait fonctionné, il aurait été bon.

Par contre, sur le document, nous, sachant qu'on avait ces problématiques, Monsieur Michon, sur les ALSH, on a dédié une permanence.

Tous les lundis, Éliane est détachée spécifiquement pour l'accueil pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet. Et ça, c'est quelque chose qu'on avait capté très vite.

Votre remarque est assez juste par rapport au public sur la fête des mamans, très peu de gens, très peu de personnes peuvent intervenir.

D'ailleurs, je crois savoir, monsieur Desmons, j'ai renvoyé le document. Il m'avait répondu qu'il avait répondu à un appel à projets sur l'inclusion numérique que j'avais, moi, poussé, puisque nous n'avons pas, nous, opté pour ce choix-là. Un document que j'ai poussé puisque j'ai bien pris conscience qu'à Waziers, on avait cette difficulté. Et je sais que la ville de Waziers a opté, a présenté une candidature sur le dossier.

C'est un vrai débat. On a ces personnes qui sont très téléphone, qui sont très connectées, il y a des gens qui sont très Internet, il y a des gens qui savent aller sur Facebook très vite et quand il

faut remplir un dossier, on ne les voit plus, on ne sait plus faire.

Ça, par contre, oui, effectivement, collectivement, il faut se poser la question : comment on arrive à capter ces gens-là ?

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres marques avant de passer au vote sur la délibération 29 ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? OK.

Adoptée à l'unanimité.

30. Occupation du domaine public pour les commerçants wazierois à titre gracieux pour la période estivale

Monsieur le Président :

Le point numéro 30, c'est une délibération un petit peu symbolique, en plus parce qu'on est le 19 mai.

Alors je suis désolé pour le public parce que vous êtes dans l'illégalité, là, on est dans le délai du couvre-feu. J'avais espéré qu'on finisse un petit peu plus tôt et je sais que le Longchamp avait ouvert sa terrasse à l'arrière. J'allais vous inviter à aller boire un verre après ensuite. Mais bon, là, il sera fermé entre deux.

Mais l'idée, c'est au moins jusqu'au 30 septembre, puis on verra après, de ne pas compliquer la vie des commerçants, des restaurateurs de Waziers qui peuvent. Parce que tous ne peuvent pas, ils n'ont pas forcément l'aménagement urbain devant, etc. de pouvoir utiliser le domaine public sans trop de formalités.

Donc, c'est une délibération de principe où on encourage ensuite, bien sûr, à conventionner avec la Ville pour pouvoir, dans le respect des piétons et dans le respect du matériel et du domaine public, pouvoir ensuite s'installer et être tranquille pendant les trois mois qui viennent.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières par rapport à ça ?

Monsieur Cinquemani ?

Monsieur CINQUEMANI :

Nous soulignons l'effort de la municipalité envers les commerçants.

Nous espérons simplement que ce n'est pas une mesure de façade et que les commerçants seront accompagnés individuellement avec une volonté réelle de leur permettre de développer leur activité, car c'est le sens du mandat que j'ai pu porter jusque-là.

Merci. Nous serons bienveillants.

Monsieur le Président :

C'est entendu.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK. Adoptée à l'unanimité.

31. Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Nous avons ensuite les décisions que j'ai prises dans le cadre de l'article (L 21-22-22).

Donc, il y a eu :

- un contrat de maintenance avec la société (Hightech informatique et technologies) pour l'école Guironnet, Copernic et Gambetta pour 2021-2022, avec une cotisation annuelle de 804 euros.
- Nous avons loué deux garages, un à madame Harbonnier, qui est conseillère municipale ici, rue du Calvaire, et à monsieur Dumarquez, 10 rue Faidherbe, pour à partir du 26 avril 2021. Le tarif est toujours 103,73 euros.

Alors, pour répondre à une autre question qui avait été posée par madame Poulain, qui est ici, qui était :

"Concernant les demandes de location de garage, quelle est la procédure ? Y a-t-il une liste d'attente et si oui, quels sont les critères d'attribution ?"

Donc là, on n'a rien réinventé sur ce mandat.

C'est-à-dire qu'il faut écrire un courrier au maire demandant s'il y a des garages disponibles.

En fait, il n'y a pas vraiment de liste, il y a une petite liste d'attente, mais c'est plus ou moins, en tout cas en ce moment, en flux tendu. C'est-à-dire qu'il y en a un qui se libère et on reçoit un courrier quelques semaines après, quelques mois après qui tombe bien. Il n'y a pas une liste d'attente, parce que c'est tombé comme ça.

Alors après, peut-être, il y a des périodes où c'est beaucoup plus compliqué. Ces derniers temps, c'est plutôt deux-trois qui sont dispos à un moment donné, en général, c'est ça. Donc simplement écrire un courrier au maire.

Monsieur CINQUEMANI :

Du coup, ça donnait le droit à monsieur Dumarquez d'avoir un second garage ?

Parce que quand je reprends le PV du 8 avril, un garage lui était déjà loué.

Et là, je vois que pour aujourd'hui, il en a un second.

Monsieur le Président :

C'est Francis aussi ou pas ?

Monsieur CINQUEMANI :

Francis aussi.

Monsieur le Président :

Parce que je sais qu'il y a un garage qui s'est libéré, (qui est dans la famille).

Monsieur CINQUEMANI :

C'est Francis Dumarquez, même adresse.

Monsieur le Président :

Bon, on vérifiera, je ne sais pas. En tout cas, il n'y a pas de... On vérifiera l'information après, il n'y a pas de qui empêche de louer plusieurs garages.

Monsieur CINQUEMANI :

Non, mais s'il y a une liste d'attente après qui se crée dans les mois à venir, comment ça marche ? On met des gens en attente alors qu'on a des Waziérois qui auraient peut-être deux, voire potentiellement trois garages.

Monsieur le Président :

Oui, on regardera ce cas-là. Je ne suis pas au courant qu'il y a un Waziérois qui ait deux garages pour l'instant. Alors, je continue sur les décisions prises.

Madame POULAIN :

S'il vous plaît, juste une petite remarque. Vous allez me dire si c'est un oubli ou pas, mais dans le PV du 8 avril, on mentionnait que le loyer était réévalué chaque année. Mais là, on ne le mentionne pas.

C'est pour savoir si c'est un oubli ou si ça faisait partie de la délibération qu'on avait prise en novembre.

Monsieur le Président :

Je ne sais pas quand il est renouvelé, est-ce que quelqu'un le sait ici ?

Monsieur MICHON :

Oui, il y a une date qui est prévue pour tout ce qui est revalorisation des loyers, qu'il soit garage, logement, etc. qui passe toute année.

Tous les ans, on est informés régulièrement. C'est à l'apparition des indices annuels.

La date, je ne la connais pas, mais c'est très régulier.

Madame POULAIN :

Si je peux me permettre, les indices annuels sont publiés chaque trimestre. Chaque trimestre, on en a un nouveau.

Et ma question, elle venait du fait que le 5 novembre, on avait pris une délibération concernant des garages à louer, dans lequel on précisait cet indice qui était celui du deuxième trimestre 2020. On ne réévalue pas.

Donc, je me suis juste posée la question de savoir pourquoi, là, c'est arrivé dans les décisions directes et pas en délibération comme en novembre.

Monsieur le Président :

OK. On va vérifier ça, on vous tiendra au courant.

Ensuite,

- de passer un contrat de maintenance avec la société Toshiba à partir du 17 septembre 2020, je ne vous le dis pas les tarifs, c'est à l'écran.
- un contrat de curage, nettoyage, pompage, bacs à graisse, fosses dans l'hôtel La Source bleue à Malbuisson où il y a une équipe qui était intervenue il y a 10 jours, auprès de la société Franche-Comté Assainissement, pour une prestation à 1 045 euros TTC.
- un contrat de service numéro pour la maintenance des téléphones ici à l'hôtel de ville, au service technique, et qui comprend 47 postes avec la société SPIE, 306 euros TTC.
- le logiciel Localnova, qui permet de faire du pilotage budgétaire et qui a servi notamment pour la construction du budget, avec la société Localnova, 2 280 euros TTC.
C'est venu en remplacement d'un autre outil, d'un autre logiciel qui est utilisé pour la partie RH qu'on retrouve dedans.

Ensuite,

- c'est les contrats d'entretien avec la société ThyssenKrupp Ascenseurs. Pareil, les lieux et les montants, si vous descendez un petit peu, apparaissent à l'écran.
Je ne vais pas les énumérer, vous les avez là.
un contrat d'assistance téléphonique pour le panneau d'affichage à la salle Thorez avec la société Bodet Sport pour 434,60 euros.
- un contrat de maintenance pour le dégraissage des réseaux d'extraction d'air vicié en cuisine du centre de vacances, à nouveau à Malbuisson, qui commence le 17 mars 2021 pour jusqu'à l'année prochaine, 1 020 euros TTC.
- un crédit-bail Toshiba sur les copieurs.
- avec la société Berger-Levrault, une assistance technique sur une partie des logiciels Berger Levrault, une assistance technique sur une partie des logiciels.
Berger Levrault est vraiment une suite logicielle qui est fortement utilisée à la mairie de Waziers. Il y a différents contrats de maintenance qui couvrent différents aspects du logiciel.

Voilà pour les décisions directes.

J'avais eu d'autres questions auxquelles je n'ai pas encore répondu. Je vais y répondre maintenant.

S'il y avait des questions diverses, je vous laisse la parole après.

Il y avait une question sur dans quel délai la délibération relative à l'aide au permis de conduire sera-t-elle proposée au conseil municipal ?

Alors, précisément, je ne sais pas. Je vais relire pour tout le monde l'engagement que nous avons donné aux habitants pour faire sur le mandat, dans notre programme, c'était :

"Prendre en charge, par la commune, une partie du coût du permis de conduire en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif : sortie des écoles, piscine, administratif, accord gagnant-gagnant."

Je vais juste revenir rapidement sur les dispositifs existants.

La Région propose un prêt aux jeunes pour le permis et la voiture à un euro. Il n'y a pas de contrainte QPV. Je vais en reparler après.

Il y a le Département qui fait le permis en or pour les bénéficiaires du RSA. Il n'y a pas de contraintes QPV.

Par contre, dans le cadre du contrat de ville 2021, Douais Agglo travaille avec la PSR, une auto-école à Douai, place du Barlet, qui permet aux jeunes inscrits en QPV, un bon tiers de la ville de Waziers, de pouvoir passer leur permis de conduire à des tarifs préférentiels et avec un échéancier.

Il n'y a pas de contrepartie de bénévolat en 2021 au niveau de ce projet au niveau de l'Agglo.

On est sûr de l'accompagnement aussi. Il faut avoir un projet professionnel, une inscription à Pôle emploi. On n'est pas sur un timing serré. On laisse aux bénéficiaires le temps qu'il faut pour passer leur permis. Donc, une inscription à Pôle emploi ou à la Mission locale et il y a, a priori, trois Waziérois qui ont été positionnés là-dessus en 2021, sur cette année depuis le début de l'année.

On a aussi le coup de pouce citoyen de la MJC de Douai qui, avec la mise en place d'actions citoyennes, donc du bénévolat, dans une asso caritative, mais douaisienne, pour le coup waziéroises, il faut habiter en QPV, ça peut être en QPV à Waziers, bien sûr, un apport est fait de 340 euros. C'est une participation payée directement à l'auto-école. Il y a une vingtaine de places pour les communes du Douais, pas les 35, mais uniquement celles qui sont en QPV, six,

je crois. Et il y a une personne de la rue de la Paix qui avait été orientée vers ce dispositif en février, qui est en train de suivre le dispositif.

Donc, il y a déjà des Waziérois, quatre, pour les citer, qui ont de l'aide sur le permis de conduire. Alors, pour les temps, le sujet est complexe, il faut combler parce qu'il y a plusieurs dispositions qui peuvent se compléter. Au final, ce qu'on souhaite et je pense que ce qu'on souhaitait tous quand on en parlait, c'était d'avoir un dispositif simple qu'on puisse communiquer à tout le monde et que si la personne habite en QPV, elle va avoir une certaine aide et si elle n'y est pas, c'est la Ville qui pourra aider là-dessus.

Il y a là un travail qui avait été commencé par l'équipe précédente et on a commencé à ressortir le dossier. Donc ça va servir de base en plus de ce qu'on avait déjà fait, nous, de notre côté.

Et puis, on pourra aussi proposer, si vous le souhaitez, c'est une discussion qu'il faut avoir, l'an prochain dans les projets de contrat de ville, un financement de la partie qui nous intéresse en ayant une participation de l'État et de la commune. Du coup, c'est du droit commun dans les projets qui sont passés tous les ans. Ça, du coup, ça ferait qu'on aurait une décision rendue en février-mars 2022, ça pourrait être à l'issue de ça.

Et sinon, on est en train de regarder. On en parlait ce matin avec madame Margonelli, sur les cités éducatives. On peut le faire puisqu'on accompagne des publics jusqu'à 25 ans et qu'il y a un volet insertion professionnelle. Et donc, il y a une fiche action. Et demain, j'ai rendez-vous, on a rendez-vous avec le maire de Douai et l'adjointe aux écoles et les techniciens qui s'occupent de ça, pour regarder tout le dossier des cités éducatives. Il pourrait y avoir une fiche à ce niveau-là.

Voilà un petit peu l'éventail des choses qui sont déjà possibles et sur quoi on travaille pour la suite. Ça répond à votre question ?

Monsieur BACHIRI :

Ça répond, vous avez donné une partie de la réponse, mais pourquoi cette question en réalité ? La question, c'est que quand on a récompensé les jeunes de Waziers dans cette même salle dans le cadre de la Bourse au mérite, on s'était engagé à ce que, pour l'année prochaine, en janvier, ce soit mis en place.

C'était un engagement qu'on avait pris et d'ailleurs, c'était même vous qui avez tenu le propos devant ces jeunes. C'est juste qu'on a promis quelque chose, il faut juste la mettre en place. Maintenant, les dispositifs dont vous parlez, ce sont des dispositifs et c'est là où, en fait, c'est important de bien scinder les choses, c'est quand on habite un quartier prioritaire, on a des droits et tout le monde ne va pas y prétendre.

L'idée, c'est de mettre 30 à 40 aides au permis de conduire. C'est comme ça qu'on l'avait écrit dans le budget et qui seraient pris, en partie, en charge par le CCAS. C'est comme ça qu'on l'avait écrit. On l'a voté, j'ai voté ça, j'entends le défendre.

Et moi, je ne suis pas à l'aise sur le fait qu'on dise, on puisse attendre. Je pense qu'il y a une contrepartie qui est non négligeable derrière. Ça veut dire que, en gros sensiblement, c'était comme ça que je l'avais écrit et c'est comme ça que je vous l'avais proposé, c'est qu'une heure = 1,50 euro.

Pourquoi je vous remets ça sur la table ?

Parce que la cité éducative donne des moyens supplémentaires.

Et aujourd'hui, cette aide, elle peut arriver très vite comme une bouffée d'oxygène pour beaucoup de familles. Parce que le permis de conduire aujourd'hui, c'est aussi une mobilité pour demain. Donc, c'est bien de dire que la Région fait un euro, admettons pourquoi pas ça, sauf qu'il faudrait qu'on ait suffisamment de voitures pour tout le monde. Et ce n'est pas le cas.

À l'inverse, aujourd'hui, il n'y a pas que l'aide au permis de conduire pour les jeunes. Il y a aussi

cette convention qui est prête depuis janvier, votre nom est posé sur le document avec celui de monsieur Freddy Kaczmarek. C'est un document qui était prêt depuis janvier et c'était le document qui concernait la convention entre la commune de Waziers et l'association pour le Plan local pour l'insertion et l'emploi du Douaisis.

Et là, ça vient donner uniquement un public qui est déjà précaire et c'est celui sans emploi.

Il y a les deux à regarder. Ce document avec monsieur Carré, et j'en ai parlé aussi à la Mission locale, est prêt, prêt à la signature, il nous a fait un retour.

Ça n'attend finalement que votre signature et celle de monsieur Kaczmarek. Je pense que monsieur Kaczmarek la signera puisque c'est pour toutes les villes.

Il y a des dossiers où on peut avancer très vite, alors qu'on regarde après toutes les aides possibles et imaginables. Mais si on fait ça, ça veut dire qu'à la fin du mandat, on n'aura peut-être fait que trois permis.

Et l'idée, c'est que ceux qui sont en quartiers prioritaires, on les accompagne pour qu'ils puissent avoir cette aide à ce moment-là.

Et les 30 ou 40 permis qu'on veut financer, on les finance pour les autres jeunes de la ville qui ne sont pas dans ces quartiers. Et on ne fait pas une règle, entre guillemets, pour un public et puis les autres, on laisse de côté.

L'idée, c'est de mailler les deux ensembles et peut être qu'à la fin, on pourra peut-être sortir 60 à 70 permis à l'année.

Pourquoi cette question aujourd'hui ? Et je trouve aussi intéressant parce que l'insertion à travers l'emploi ; et d'ailleurs, c'est le sens du document que vous pouvez signer dès demain matin, si vous avez envie ; c'est que la prise en charge de la formation du permis B, c'est quand même portée à 600 euros, quand même. Ce n'est quand même pas rien. Il y a une contrepartie et la vertu de ça, c'est que les gens qui pourraient faire certaines heures ; parce que c'est une contrepartie qui va avec ; pourraient les faire au sein de la collectivité. Et ce sont des heures qui ne sont pas chargées. Et d'où l'intérêt de filer un coup de main. On va savoir, par exemple, que juillet-août, il y a des gens qui vont partir en congés. Si on avait financé par exemple, 10 ou 15 permis de conduire, c'est des gens qui pourraient venir, peut-être, être derrière l'accueil, remplacer une Liliane, remplacer une Laurence ou je ne sais quoi, mais ce n'est pas chargé. Donc ça veut dire aussi que c'est un double accord gagnant-gagnant. Cela veut dire que, un, il y a une contrepartie contre quelque chose. Et à l'inverse, on peut s'en servir aussi au niveau de la collectivité. Et c'est un message fort qu'on envoie à notre jeunesse.

C'est en cela que je vous demande de revoir la copie.

Tout est prêt. J'ai même reçu un gérant d'auto-école. Et il ne faut pas le brider à l'auto-école qu'on voudrait signer. Il faut le signer avec toutes les personnes qui sont au niveau de Douaisis Agglo. Toutes les personnes qui ont une auto-école.

C'est en cela que je vous demande de revoir la copie, Monsieur Desmons.

Monsieur le Président :

On va reprendre tous ces éléments, effectivement, comme vous le disiez, je crois encore une fois sur le fond, on est d'accord. C'est peut-être sur la forme, ou je pense que c'est ce que vous avez dit également, qu'il faut aussi ne pas frustrer des gens qui ne pourraient pas rentrer dans une des cases.

Et donc, l'idée, c'était d'avoir le maximum des cases quand on va communiquer sur l'information, sur la possibilité. Il y a un gros travail parce que, je ne l'ai pas évoqué là, mais on peut soit faire travailler dans la ville, donc aux services administratifs. On avait parlé des écoles, on avait parlé du service technique, mais il faut planifier ça avec le personnel. Ce n'est pas forcément très évident. Il faut en discuter. J'avais pu en discuter avec monsieur Zaïr à l'époque, on peut aussi

conventionner avec des associations de la ville qui emploient du personnel. Il y en a quelques-unes importantes, le centre social qui l'a déjà fait, d'ailleurs. En tout cas, c'était prévu à un moment donné, l'US Mineurs par exemple, des associations qui sont suffisamment importantes pour pouvoir gérer ça.

Mais tout ça, ça prend un petit peu de travail de préparation. Il ne suffit pas d'amener un papier pour le signer, pour que d'un claquement de doigts, ça se fasse pour tout le monde.

Ce n'est pas ce que vous avez dit, mais sur celle-ci...

Monsieur BACHIRI :

Pardon Monsieur, cette remarque est désobligeante parce que ce n'est pas un claquement de doigts. Ce document-là, il est prêt depuis janvier.

Est-ce que de janvier au 19 mai, on parle de quatre mois et demi ou un claquement de doigt ? S'il vous plaît, de grâce, ne faites pas ces commentaires qui n'ont pas de sens.

Mais là où vous devriez regarder le document ; et c'est dommage que les services ne travaillent pas en ce sens-là ou en tout cas, vous ne puissiez pas dans ce sens-là ; c'est que dans le plan de relance, il y a des aides qui viennent se compléter. Et ce plan de relance a vocation à disparaître. Il ne va pas rester.

Donc les opportunités d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain. C'est tout un travail qu'on avait préparé.

Monsieur le Président :

Mais justement, ça, c'est une très bonne remarque parce que quand ça va disparaître et que le processus remplace, il faut pouvoir l'assurer financièrement aussi.

Monsieur BACHIRI :

C'est pour ça qu'il faut avoir un budget social, humain et juste.

Monsieur le Président :

OK.

Il y avait une autre question concernant les nouveaux marchés, Jaurès salle polyvalente, leur mise en place est-elle confirmée ? Si oui, par qui et comment ? C'est madame Poulain qui a la question.

Le délégué en charge de ça, c'était monsieur Cinquemani.

Je pense qu'il y a des choses qui avaient été données au niveau de la communication. Maintenant, les contacts qui avaient été établis sur les deux sujets, pour l'instant, ne m'ont pas été rendus. En tout cas, moi, je n'ai pas eu de compte rendu. Je ne sais pas d'ailleurs, je ne suis même pas sûr qu'il y a déjà eu des commissions officielles de ce groupe de travail.

Donc moi, je ne demande qu'à travailler là-dessus.

Ce n'était pas dans notre programme, mais c'était des idées intéressantes. Je l'explique par tout le monde.

L'idée, c'était un marché des actifs, je crois que vous l'appeliez pour le dimanche sur la place Jean-Jaurès, puisque le mardi en semaine, c'est compliqué pour certains. Et puis, à la halle polyvalente, c'était de profiter d'un bâtiment couvert pour faire éventuellement un marché couvert à cet endroit-là, dans un quartier qui est loin du centre-ville et qui est proche de Douai, qui pourrait drainer du monde, qui serait intéressé pour faire des achats là-bas.

Alors après, dans le premier cas, il y a aussi le coût du placier le dimanche qu'il faut regarder. Dans le deuxième cas, il y a le sol qu'il faut protéger parce que c'est une salle de sport à la base. Donc, il faut regarder. Il n'y a pas de souci pour regarder.

Maintenant, il me faudrait quelques informations sur lesquelles vous avez travaillé.

Monsieur CINQUEMANI :

Écoutez, je vous pose la question de manière officielle.

Pourquoi ? Parce que moi, je n'ai pas de retour de votre part.

Je vous rappelle que depuis le 24 avril, j'ai demandé à être démis de mes fonctions. Donc, je n'en ai plus. Je me suis dit peut-être que je vais être contacté, je vais être sondé pour savoir un petit peu où on en était, je ne l'ai jamais été, je me suis dit : On va poser la question au conseil municipal.

Maintenant, que comptez-vous faire, est-ce que vous voulez maintenir le dispositif, la mise en place ?

Dans ces cas-là, je vous dirais on va rester conforme au plan, monter une commission avec le syndicat des marchés, un membre de l'opposition, par exemple. Solution, pourquoi pas, et moi-même aussi, pourquoi pas ? Et là, dans ces cas-là, on pourra avancer de manière très vite.

Mais si vous ne revenez pas vers moi, je n'ai pas de contact avec vous. Vous me voyez comme quelqu'un de l'opposition, donc comme le vilain petit canard.

Monsieur le Président :

OK.

(Inaudible)

Monsieur CINQUEMANI :

Oui, oui, elle existe, c'est ça, il faut juste réunir les membres, plus les gens du syndicat.

Moi, je n'ai pas de problème, Monsieur Michon, allons-y. Il faut juste que je reçois l'aval du maire. Je suis au même niveau que vous là-dessus.

Monsieur le Président :

OK, donc on va y travailler dans cette commission.

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

Monsieur MASCARTE :

Moi, Monsieur Desmons.

Monsieur le Président :

Oui ?

Monsieur MASCARTE :

Lors de la parution de votre première lettre d'information de votre ville, je crois bien l'intituler La lettre d'information de votre ville, la première. La rubrique événementielle, vous annoncez :

"Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, les différentes manifestations de la cité."

Ainsi, la population, comme notre groupe, avait connaissance de celles-ci, des manifestations qui se déroulaient, c'est-à-dire le week-end, en semaine.

À notre grande surprise, ces derniers temps, nous avons observé des groupes de marcheurs du dimanche matin, à différentes reprises, mais sans aucune observation préalable dans votre calendrier événementiel.

S'agirait-il d'un nouveau groupe en marche, pardon, langue fourchée, de marches privées réservées aux marcheurs sympathisants ? Je vous pose la question.

Monsieur le Président :

Alors, effectivement, il y avait une initiative municipale qui avait été lancée et qui a été vite stoppée parce que, je crois qu'on l'a lancée en octobre et au 16 octobre, on a dû arrêter ça.

Alors après, il y a eu des assouplissements des conditions sanitaires et je sais que les Fouleux d'pavés et les marcheurs à Douai faisaient de la marche six par six, espacées de 30 mètres, je crois. Ils pouvaient même le faire sans masque.

Ça, ça n'a pas repris à ce jour et il faut qu'on y travaille avec les élus en charge du sport.

Toujours est-il qu'effectivement, il y a une nouvelle association qui s'est créée, qui va sans doute.

Monsieur MASCARTE :

Une nouvelle association s'est créée.

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur MASCARTE :

Santé pour ?

Monsieur le Président :

Santé-vous bien.

Monsieur MASCARTE :

Santé-vous bien. Voilà, oui, on est au courant aussi. On n'était pas dans le secret des dieux, mais on est un petit peu au courant.

Simplement pour vous dire que je marche souvent dans Waziers également, principalement également le dimanche matin. Et ça fait quand même à différentes reprises, où je constate que c'est toujours le même groupe qui marche avec les mêmes représentants, c'est-à-dire certains de vos élus.

Donc, à partir de là, je suis désolé, vous dites, il y a les restrictions.

Il y a 10 jours quand j'ai vu ce groupe, ce groupe était bien scindé, il y avait bien 30-35 personnes, il n'y avait aucun respect de la distanciation. Je suis désolé.

Donc, ne me dites pas que ça se fait ailleurs en respectant une distanciation, alors que chez nous, ça ne se fait même pas et ça existe.

Monsieur le Président :

Alors, je ne pense qu'on ne peut pas interdire des gens qui ont envie de marcher d'aller marcher. Et je pense qu'aux Fouleux d'pavés, ce sont toujours les mêmes personnes qui marchent et on ne va pas leur reprocher quoi que ce soit.

Monsieur MASCARTE :

Monsieur Desmons, je ne parle pas des Fouleux d'pavés.

Monsieur le Président :

Cette association qui est privée, je pense qu'il y a des associations qui se créent dans la ville. On n'est même pas au courant. Celles-ci, on les voit parce qu'ils sont dans la rue.

Qu'est-ce que vous voulez que je vous réponde à ça ? Je ne comprends pas la remarque.

Monsieur MASCARTE :

Pas si je ne me trompe pas, l'association doit être dirigée, je ne me souviens plus de cette personne, son nom, c'est madame ou mademoiselle Hajarre ?

Monsieur

Hajarre Hamrouni.

Monsieur MASCARTE :

Tout à fait et pour le citer, monsieur Dogimont participe également à ces marches, de toute façon, lui, il a le droit. Moi, je participe à mes marches également. On est quatre, on est à cinq, mais on n'est pas à 40, c'est-à-dire tous réunis ensemble, sans distanciation sociale ou autre.

Vous tenez, là encore à l'instant, un double discours.

Alors, dans ces cas-là, faites comme moi, le dimanche matin, il faut sortir et vous verrez ce qui se passe.

Monsieur DOGIMONT :

Lorsqu'on marche, la consigne, c'est de ne pas faire des groupes de plus de six personnes et de respecter les distanciations.

Si vous avez un groupe vraiment de 35 personnes la main dans la main, je suis surpris.

Monsieur MASCARTE :

Si vous jouez sur les mots, je n'ai pas parlé main dans la main, j'ai parlé d'un attroupement. Ou alors, je n'ai pas parlé de main dans la main, Monsieur Dogimont. Et soyez clair, soyez honnête et dites la vérité.

Monsieur DOGIMONT :

Bien sûr, je dis la vérité.

Monsieur MASCARTE :

Dites la vérité.

Monsieur DOGIMONT :

On met des masques.

Monsieur MASCARTE :

Vous étiez bien groupés, avec un masque, mais groupés sans distanciation sociale.

Monsieur DOGIMONT :

La consigne, c'est six personnes, par groupe de six personnes.

Alors qu'on se rassemble sur la place Bordeu, oui, il y a du monde, mais on n'est pas non plus.

Voilà, on est une vingtaine ou une trentaine de personnes à chaque fois pour se rassembler.

Ensuite, on marche, on est en file indienne, quasiment, avec un petit groupe de deux, trois, quatre personnes.

Et voilà qui se tiennent et on est sur une file quand même assez longue, mais après,

ce n'est pas moi qui cadre. Moi, je ne fais que, on m'invite à la marche, on m'invite dimanche

matin.

Monsieur MASCARTE :

Vous avez des invitations, vous ? Vous avez des invitations, surprenant aussi.

Monsieur DOGIMONT :

Non.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas une invitation, c'est une page Facebook que vous pouvez suivre, il y a des invitations publiques. Vous suivez ou vous ne suivez pas. Je ne comprends pas le débat.

Monsieur MASCARTE :

Vous ne comprenez pas le débat, sachez quand même que les invitations sur Facebook, donnez-moi, c'est à dire, le fil conducteur. Je vais y aller. J'irai consulter. Jusque maintenant, je n'ai rien vu sur Facebook.

Monsieur DOGIMONT :

Hajjare me connaît. Elle m'a envoyé une invitation pour pouvoir liker le groupe. Ce que j'ai fait. Quand il y a une marche, du coup, je le vois, tout simplement.

Monsieur MASCARTE :

Donc, c'est une messagerie très privée, très restreinte.

Monsieur DOGIMONT :

En ce qui me concerne, oui.

Monsieur le Président :

C'est une page Facebook publique et qui publie, je crois, je ne sais pas s'ils relaient sur les waziérois, etc. Donc non, c'est... Si vous cherchez, vous allez trouver. Il n'y a pas de souci.

Monsieur MASCARTE :

Ce que je ne comprends pas, c'est qu'au départ, c'était un événement qui... vous vouliez fédérer, c'est à dire, la population. Et d'un seul coup, on en vient à une séance privative

Monsieur le Président :

Non, c'est ce que je vous expliquais. C'est deux choses différentes.

On avait commencé à faire quelque chose. Il y a cette association qui s'est créée. On ne va pas l'empêcher de le faire maintenant. Du coup, ça nous fait nous poser des questions. Il y avait de la marche, de la course à pied, pour l'instant, eux ils font de la marche, donc on va regarder.

Mais voilà, on va voir ce qu'on fait.

De toute façon, la question ne se posait pas. On ne souhaitait pas, avant peut-être le 1er juillet, relancer d'événements municipaux de ce type-là.

Après une association privée, elle fait ça. Il y a des élus qui y vont. Tant mieux pour eux. Mais voilà, c'est une association autonome.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, Madame Poulain ?

Madame POULAIN :

Oui, sur un tout autre sujet.

Vous êtes tous informés qu'il y a une organisation remarquable qui se fait actuellement par la CPTS au niveau du centre de vaccination, un des plus grands vaccinodromes de France aujourd'hui.

Je voulais reprendre juste un appel de monsieur Poiret, Président de l'Agglo, qui avait adressé ce message le 8 mai dernier, indiquant qu'il y avait besoin de personnel supplémentaire pour aider à l'organisation et que lui-même mettait du personnel à disposition et revoyait l'organisation de ses services pour pouvoir permettre à certains de ses agents de se libérer pour une aide.

Et il avait invité chaque commune de Douaisis agglo à faire la même chose.

Donc, ma question : est-ce que des personnels ont pu être libérés pour aider sur le vaccinodrome ?

Monsieur le Président :

L'information a circulé, oui. Après, je ne sais pas là, ce soir, vous dire s'il y a eu des personnes qui se sont manifestées pour le faire.

Madame POULAIN :

Je vous demande si vous avez mis du personnel à disposition pour aider sur le vaccinodrome.

Madame FRASCA :

On est allés, madame Charlet, madame Frasca.

Monsieur le Président :

Oui, mais on parle de personnel.

Il y a des élus qui y sont allés. Vous aviez tous eu l'information. On est quelques élus à y être allés. J'y ai passé une demi-journée. Après sur la mise à disposition de personnel, effectivement, non, ça n'a pas été fait.

Madame POULAIN :

Et du coup, j'avais une deuxième question puisque là, on relaie activement l'appel à bénévoles, d'ailleurs qui a été repris par La Voix du Nord dans un article de ce jour.

J'aurais voulu savoir si, a minima, au niveau de la mairie, on pourrait relayer cette information.

Je suis moi-même bénévole au centre de vaccination. Je discute avec d'autres bénévoles qui me disent que les informations sont relayées par la mairie, notamment, principalement aux associations, mais aussi à la population.

Donc je pense qu'il faut élargir absolument parce qu'on a vraiment besoin de monde pour que l'organisation soit optimale.

Monsieur le Président :

OK, merci.

Eh bien effectivement, je crois qu'il y a quelqu'un ici qui vient d'y passer une heure et demie tout à l'heure, ça prend quand même un petit peu de temps.

(pas de micro)

Si je peux me permettre, l'organisation est là, c'est simplement un manque de médecins.

Monsieur le Président :

De médecins, oui.

Donc là, ça ne règle pas le problème, parce qu'on n'a pas de médecin dans (inaudible).

Monsieur DOGIMONT :

Oui, en fait, ce qui manque... Au niveau organisation, c'est très bien. C'est simplement au niveau médecins, présence de médecins à ce niveau-là.

Madame POULAIN :

Alors, je veux bien.

L'organisation au niveau du personnel médical, c'est une chose.

Là, je demande qu'on relaie l'appel aux bénévoles. Parce que les bénévoles, ce sont les gens qui vont accueillir les personnes qui arrivent, ce sont les gens qui vont trier les feuilles de suivi des patients, ce sont les gens qui vont se mettre au micro pour appeler les gens au bout des 15 minutes quand ils auront terminé.

Il y a quand même deux poids, deux mesures entre passer y faire un tour et être bénévole sur place et voir effectivement la difficulté que ça représente de l'organisation d'un tel centre. Voilà. Et après, si vous le permettez, j'avais une deuxième petite remarque.

Même plusieurs, mais je vais essayer d'être brève.

Sur le Waz'info, Karim l'a dit tout à l'heure, le nom a été modifié plutôt arbitrairement. Je pense que c'est un journal municipal qui appartient au Waziérois.

Ce qu'on voulait proposer, c'était que le nom soit soumis à l'approbation des habitants, qu'on leur propose a minima, qu'on leur fasse quelque proposition et qu'ils puissent se manifester, voter ou choisir.

Là non, on ne peut que regretter que ce nom ait été changé arbitrairement. C'est une chose.

La deuxième chose, c'est que je voulais féliciter le travail qui a été fait sur le dossier du mois, donc sur la présentation du journal municipal au travers des âges. J'ai juste regretté qu'on ait un trou de 20 ans qui soit passé sous silence. On n'avait peut-être pas les éléments de ces années-là, je ne sais pas.

Sinon, je voulais souligner l'importance du dossier.

Par ailleurs, j'aurais voulu savoir s'il était possible de poursuivre cette action parce que l'avoir sur une version moderne, c'est bien avec les couvertures, mais est-ce que, par exemple, on ne pouvait pas pousser l'action un peu plus loin et proposer une exposition avec les vrais numéros pour qu'on puisse les voir ?

Est-ce qu'on ne peut pas organiser des séances avec les écoles ou des enfants ou des choses comme ça pour continuer l'action ?

Monsieur DOGIMONT :

Je pense que lors des journées du patrimoine, ça pourrait être intéressant, tout à fait.

Monsieur MASCARTE :

Par le passé, je peux vous dire une chose, c'est que quand il y avait le forum des associations, les waziérois étaient à disposition de la population.

Madame POULAIN :

Et puis, juste une petite dernière remarque sur le Waz'info, sur l'encart Handi'Waz, je souligne l'action de porter un encart spécifique et dédié à la sensibilisation sur le handicap, par contre, pour moi, il ne s'agit pas juste de lister les journées mondiales, mais bien de savoir quelles sont les actions concrètes qu'on va mener en termes de prévention, par exemple, ou de sensibilisation sur le territoire et sur la Ville.

Donc, je pense que cet encart n'a pas très grand intérêt si on ne met rien derrière et si on ne

construit pas quelque chose de concret sur la Ville en faveur de nos habitants.

Monsieur le Président :

Est-ce que quelqu'un peut amener un micro, madame Tabet qui souhaiterait prendre la parole ?
Merci. Effectivement, là, c'était un encart, mais je pense que l'idée, c'est de le développer, puis de travailler sur les actions.

Madame TABET :

L'idée, c'est de faire vivre le handicap à travers le Waz'info et on y travaille.
Il va y avoir des interventions justement sur le handicap, mais on y travaille et au cas où, je vous en informerai, mais il va y avoir des choses mises en place.

Madame POULAIN :

D'accord, c'est parfait.

Après, si on peut coupler aussi parce que du coup, je ne sais pas où on en est de la thématique santé sur la Ville.

Je redis quand même qu'il y a énormément d'actions de prévention. On est quand même un territoire très fortement touché et où on pourra mener énormément d'actions de sensibilisation et de prévention.

On a un établissement hospitalier qui est juste à côté et qui est prêt à travailler avec les territoires comme le nôtre. Et il faudrait qu'on puisse s'en intéresser pour porter ces dispositifs aux waziérois.

Monsieur le Président :

Merci pour ces remarques. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je dois vous lire les noms des gens tirés au sort, j'allais l'oublier.

Avant ça, est-ce qu'il y a d'autres choses ?

J'ai aussi une info également. On avait un peu évoqué le sujet lors du dernier conseil municipal. On avait une mutuelle qui était Mandarine depuis mai 2019. Il y a eu une consultation Just, Mutualia, la Mutuelle santé citoyenne à Lambersart et bien sûr, Mandarine.

Donc, les tarifs ont été comparés et le 20 avril, ça a été validé en commission, le choix de Just.

Il y aura une prochaine communication, justement, dans le prochain Waz'info début juillet.

Ça ne change rien pour ceux qui avaient Mandarine, ils peuvent rester, mais juridiquement, maintenant, on peut résilier beaucoup plus facilement qu'avant une mutuelle. Mais pour les nouveaux, la Ville va plutôt encourager Just.

Jury criminal : Constitution de la liste des jurés de la cour d'assises du Nord pour l'année 2022

Monsieur le Président :

Sur la liste, j'ai trois listings, est-ce que c'est la même chose ?

Il y a six personnes dans la liste principale.

Nous avons :

- AZZA Fairouz Assina qui habite rue Jean-Baptiste Betremieux,
- BARONNE Giovanna Edmonde, rue Joseph Hojniak,
- BENADDI Mérienne, rue Bultez,
- CARDIA Isabelle DELABRE, rue Jules Ferry,
- RENAULT Patrick Mickael, 12 cité Gayant,
- CHERKUS Maryline Muriel qui habite rue Faidherbe.

Voilà les six premiers noms tirés au sort pour les jurys criminels.

Ensuite, les suppléants :

- Djamel BACHIRI, rue Francisco Ferrer,
- Moustapha BEN CHEIKH, rue Faidherbe,
- Fatima BENBEKHTI BENSEGHIR, rue Coët,
- Gérard-François BREBANT, rue Betremieux,
- Danielle Liddy Raymonde HUMERY DUHEM, rue Victor Hugo,
- Sylvie Eugénie MAIRESSE DUTHOO, rue de la Paix,
- Nicole DUMARQUEZ HOUCK, rue Faidherbe,
- Jacqueline JAWORSKA LATREILLE, rue Pablo Picasso,
- David Jean-Pierre Jean-Baptiste LEGRAND, avenue Maurice Guironnet,
- Patricia Jacqueline BACU MERY, rue de la Source Bleue,
- Mandy PUCI, place André Bordeu,
- Laetitia SKRZYPCZAK, place Alcide Moche, pour les 12 suppléants.

Voilà.

Écoutez, merci.

Bonne soirée et à bientôt.